

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

Bureau

Président : M. Vincent DAHER
Vice-président : M. Armando COUTO
Secrétaire : Mme Nancy RUERAT
Membres : Mme Caroline MONOD, M. Dominique GAMBERONI,
M. Michel VERGAIN

Sont présent.es :

Mme Fayrouz ABDEL-LATIF, Mme Kristine BEUN, M. Philippe BONVIN, Mme Megan BONFILS, M. Fabrice BROTO, Mme Octavia CERCHEZ, M. Michele COLLEONI, Mme Hélène CONRADIN, M. Armando COUTO, M. Vincent DAHER, Mme Françoise DELFIM, M. Thierry DEROBERT, M. Marwan DOUIHOU, Mme Véronique EQUEY, M. Alexander FARIS, M. Alain FISCHER, M. Dominique GAMBERONI, M. Thibaud KELLERHALS, Mme Leila KHATCHADOURIAN, M. Smult KOUAME, M. Jean-Adrien LORENZINI, Mme Sandra MACHADO COSTA, M. Mauro MARTELLA, Mme Caroline MONOD, M. Christophe OGI, M. Philippe PERRENOUD, M. Juan Daniel PRATS, M. André PYTHON, Mme Nancy RUERAT, Mme Sevinc SONMEZ, Mme Virginie VANDEPUTTE, M. Michel VERGAIN, M. Thomas VOGEL, M. Serhat YILMAZ

Excusé.es :

M. Simon ANTICH, Mme Vanessa CHOBASZ, Mme Priscille DIA

Assistent à la séance : M. Damien BONFANTI, Maire
Mme Corinne GACHET, Mme Salima MOYARD
Conseillères administratives
M. Julien GROSCLAUDE, Secrétaire général
M. Arnaud WEISS, Secrétaire général adjoint

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation des procès-verbaux des séances du 15 mai et 2 juin 2025
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
 - Programmation du projet « pôle raquettes » du Lancy Tennis Club – sur la parcelle 419 de la Ville de Lancy

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025**NOUVEAUX OBJETS**6) Projets de délibération du Conseil administratif

- | | | | |
|----|---------------------------------------|---|---------------------|
| a) | 424-25.06
Entrée en matière | Abrogation du Plan localisé de quartier no27'477A-543, situé entre la route du Pont-Butin et l'avenue des Morgines, à l'angle de la route de Chancy | <u>p. 23</u> |
| b) | 425-25.06
Entrée en matière | Délibération autorisant le Conseil administratif à passer les actes authentiques concernant les cessions au domaine public et les constitutions de servitudes au profit de la commune | <u>p. 25</u> |

7) Projets de délibération du Conseil municipal

- | | |
|--|---------------------|
| Projet de délibération du groupe UDC « Lancy solidaire de Blatten » (DM135-2025) | <u>p. 26</u> |
|--|---------------------|

RAPPORTS DE COMMISSION8) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- | | | | |
|----|--|---|---------------------|
| a) | M125-2025
Vote | « Pour la restauration des rabais familles nombreuses en crèche » - Motion – Rapport de la Commission sociale et petite enfance, séance du 5 mai 2025 (M. Smult KOUAME) | <u>p. 26</u> |
| b) | 417-25.05
Arrêté
Fr. 341'900.-- | Avenue Eugène-Lance et chemin des Anémones – Aménagement d'une zone de rencontre et de micro-jardins – Crédit d'étude - Rapport de la Commission des travaux, séance du 26 mai 2025 (Mme Nancy RUERAT), et rapport de la Commission des finances, séance du 28 mai 2025 (M. Smult KOUAME) | <u>p. 32</u> |
| c) | 418-25.05
Arrêté
Fr. 678'400.-- | Demande de crédit d'étude (phase 2 SIA) pour la rénovation énergétique du patrimoine financier communal (11 EGID) – Programme Collectivités-Performance (ELENA) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 26 mai 2025 (Mme Nancy RUERAT), et rapport de la Commission des finances, séance du 28 mai 2025 (M. Smult KOUAME) | <u>p. 34</u> |
| d) | 420-25.05
Arrêté
Fr. 5'950'000.-- | Pavillon provisoire du préau de l'école en Sauvy – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission des travaux, séance du 26 mai 2025 (Mme Nancy RUERAT), et rapport de la Commission des finances, séance du 28 mai 2025 (M. Smult KOUAME) | <u>p. 37</u> |
| e) | M124-2025
Vote | Pour une consolidation et un élargissement du Fonds Biodiversité de la Ville de Lancy – Motion - Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 27 mai 2025 (Mme Virginie VANDEPUTTE) | <u>p. 39</u> |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

- | | | | |
|----|--|---|---------------------|
| f) | 422-25.05
Arrêté
Fr. 237'000.-- | Quartier de Surville – Aire de jeux de la promenade Nicolas Bouvier – Crédit de construction – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 27 mai 2025 (Mme Virginie VANDEPUTTE) | <u>p. 41</u> |
| g) | 423-25.05
Arrêté
Fr. 426'100.-- | Renaturation du Voiret – travaux phase 1 secteur Palettes – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 27 mai 2025 (Mme Virginie VANDEPUTTE) | <u>p. 42</u> |
| h) | 421-25.06
Arrêté
Fr. 3'449'000.-- | Aménagement d'une crèche dans le bâtiment 3 du quartier de Surville – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission des finances, séance du 28 mai 2025 (M. Smult KOUAME), et rapport de la Commission conjointe Sociale-Travaux, séance du 10 juin 2025 (M. Smult KOUAME) | <u>p. 44</u> |

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 9) Commission sociale et petite enfance, séance du 5 mai 2025, rapporteur M. Smult KOUAME
Processus d'attribution des places en EVEP **p. 47**
- 10) Commission de la culture, communication et promotion économique, séance du 20 mai 2025, rapporteure Mme Caroline MONOD
- | | | |
|----|---|---------------------|
| a) | Présentation du Conservatoire populaire de musique dans et théâtre pour le projet « Orchestre-en-classe » | <u>p. 48</u> |
| b) | Fonds d'art visuel | <u>p. 49</u> |
| c) | Offres culturelles du PAV | <u>p. 51</u> |
| d) | Divers | |
- 11) Commission des sports, séance du 21 mai 2025, rapporteur M. Thomas VOGEL
- | | | |
|----|---|---------------------|
| a) | Présentation de l'Association genevoise des sports, Bureau de la prévention des violences dans les milieux sportifs | <u>p. 52</u> |
| b) | Divers | |
- 12) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 22 mai 2025, rapporteure Mme Virginie VANDEPUTTE
- | | | |
|----|--|---------------------|
| a) | Paroisse St-Luc | <u>p. 55</u> |
| b) | Etat des lieux sur la stratégie cyclable | <u>p. 57</u> |
| c) | Divers | |
- 13) Commission des travaux, séance du 26 mai 2025, rapporteure Mme Nancy RUERAT
Divers
- 14) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 27 mai 2025, rapporteure Mme Virginie VANDEPUTTE
- | | | |
|----|---|---------------------|
| a) | Accessibilité des chiens dans les parcs | <u>p. 58</u> |
| b) | Divers | |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025**POINTS FINAUX**

- 15) Nomination d'un ou d'une représentante et d'un ou d'une suppléante pour le jury du concours intercommunal Plan-les-Ouates et Lancy pour la réalisation d'une maison de quartier dans l'ancienne maison des jardins familiaux aux Sciers **p. 59**
- 16) Propositions individuelles et questions **p. 60**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

* * * * *

M. DAHER : bonjour à toutes et tous. J'ouvre la séance du Conseil municipal du 19 juin 2025. Je souhaite la bienvenue à Monsieur le Maire et Mesdames les Conseillères administratives, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux et représentants du public.

J'excuse l'absence de M. Simon ANTICH, Mme Vanessa CHOBAS et Mme Priscille DIA.

POINTS INITIAUX**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. DAHER : nous allons procéder à l'approbation de l'ordre du jour.

Une modification a été demandée, à savoir l'élection d'un représentant, pour le jury du concours de la maison de quartier. Mme Moyard, pouvez-vous nous en dire plus ?

Mme MOYARD : si vous le souhaitez Monsieur le Président.

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, effectivement, on vous propose une modification brève à l'ordre du jour. Etant donné que la Commission des travaux ne s'est pas réunie et ne se réunira pas en juin, on n'a pas pu aborder ce point et il ne nous était pas apparu opportun de le faire à fin mai.

C'est pour cela que vous avez reçu un mail aujourd'hui.

Il s'agit d'un concours commun avec la commune de Plan-les-Ouates pour la rénovation et l'agrandissement de ce qu'on appelle l'ancienne maison des jardins familiaux, qui est une petite maison située sur le domaine de Plan-les-Ouates et qui sera amenée à devenir, une fois agrandie et rénovée, la maison de quartier du quartier Chapelle-Les Sciers, quartier intercommunal, donc l'ensemble des projets se font en collaboration entre Lancy et Plan-les-Ouates.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

La difficulté, c'est que la séance d'introduction du jury, d'expliquer les démarches, le projet, etc, a lieu lundi prochain de 14h00 à 16h00 à Plan-les-Ouates. Une composition vous a été transmise et donc, il nous est nécessaire que vous mandatiez l'un ou l'une d'entre vous pour représenter le Conseil municipal de Lancy, ainsi qu'un ou une suppléant-e, et la commune de Plan-les-Ouates en fera de même.

En sus, il y aura toute une série d'autres personnes qui vous ont été indiquées. Donc, au vu du fait qu'il n'y avait pas de Commission des travaux, j'espère que vous avez pu en discuter en vos groupes respectifs et que nous pourrons avoir la présence l'un ou l'une d'entre vous à la séance de lundi prochain. Je suis évidemment à disposition après la séance pour toutes questions.

M. DAHER : merci, Madame la Conseillère administrative. Donc, ce point étant abordé, nous allons passer à l'approbation de l'ordre du jour et le vote est lancé.

L'ordre du jour est approuvé avec cette modification.

2) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 15 MAI ET 2 JUIN 2025

M. DAHER : nous passons à l'approbation des procès-verbaux des séances du 15 mai et du 2 juin. Si personne n'a de remarques, nous allons passer au vote.

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. DAHER : pour votre information, nous avons reçu trois courriers. Nous allons simplement vous les citer : un courrier d'une citoyenne pour un problème d'épillets vis-à-vis des animaux, qui a été traité par les services correspondants, un courrier de la Paroisse Saint-Marc pour une invitation que vous avez dû tous recevoir par e-mail de Madame Crisafulli et un courrier de Madame Durafour qui est donc une personne vivant au sein de la commune, mais qui a fait part d'un problème de voisinage pour un immeuble qui n'appartient pas à la commune ni à la Fondation immobilière de Lancy et auquel nous n'avons aucun lien direct, mis à part qu'elle soit habitante de cette commune. Donc, nous avons accusé réception de son courrier.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BONFANTI : comme vous l'avez vu, vous avez reçu - très tardivement, mais vous les avez reçues quand même - toutes les informations relatives à la Fête des écoles. On espère vous y retrouver nombreux. Je vous rappelle que vous avez tout à fait le privilège de pouvoir participer au tout début du cortège. Donc, n'hésitez pas à nous rejoindre pour profiter de cette belle fête avec les enfants de toutes les écoles de Lancy. Le jeudi, ce sera la Fête des écoles du Grand-Lancy et le vendredi, ce sera la Fête des écoles du Petit-Lancy. Et le mercredi, la réception, me dit Madame Moyard, des enseignants du primaire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

Mme GACHET : j'ai deux informations.

La première concerne une information que nous vous avons fait transmettre par écrit qui concerne une décision que le Conseil administratif a pris en date du 3 juin, d'octroyer une aide de Fr.10 000.-- à la commune de Blatten dans le cadre de ce qu'ils ont subi en début du mois. Ensuite, une démarche a été suggérée par l'Association des communes genevoises. Nous avons donc signalé à l'Association des communes genevoises que nous avons décidé de soutenir la proposition de versement au nom des communes genevoises. Je vous communiquerai le courrier qui sera remis au nom de l'Association des communes genevoises, en sachant que nous, nous avons déjà écrit de notre côté.

La deuxième information concerne l'Euro féminin. Vous rappelez des dates, vous rappelez les événements qui ont lieu, l'occasion de nous retrouver, de faire la fête, puisque ce sera aussi un événement populaire. C'est comme cela, en tout cas, que nous l'avons construit.

C'est un événement auquel nous nous sommes joints, mais qui est piloté par l'UEFA et le Stade de Genève. Mais la Ville de Lancy est extrêmement partie prenante sur les événements qui auront lieu autour et avant les matches.

L'ensemble des services contribuent à la bonne réalisation de ces événements et je vous propose de retenir cinq dates dans vos agendas.

- Nous aurons le vendredi 4 juillet, Danemark-Suède, match qui commence à 18h00.
- Deuxième match, le lundi 7 juillet, Portugal-Italie, match qui commence à 21h00.
- Jeudi 10 juillet, match ô combien important, ce sera le dernier match de qualification pour la Suisse, Finlande-Suisse.
- Ensuite, le 16 juillet, le premier quart de finale
- Et le mardi 22 juillet, la demi-finale.

J'ai le plaisir d'informer les commissaires de la Commission des sports qu'ils vont recevoir, d'ici à lundi un mail puisque nous avons acquis 11 billets. Ces billets sont répartis sur quatre matches et ce sera par ordre de réponse que nous les attribuerons. Nous aurons trois billets pour Danemark-Suède. Nous aurons quatre billets pour le match Portugal-Italie, et quatre billets pour Finlande-Suisse. Ce dernier match est une grosse réussite puisqu'il est déjà prévu complet.

Au-delà de la partie match, nous avons organisé des points de rencontre (meeting points). C'est un lieu qui sera ouvert et dédié à l'ensemble des supporters et supportrices, l'ensemble des gens qui ont l'envie de se retrouver avant les matches, autour du foot ou pas, finalement. Cela aura lieu à la place Pont-Rouge, là où on a le marché habituel. Les meeting points débiteront à 12h00 pour le premier match qui se déroule à 18h00. Sinon, ce sera à 15h00. Il y aura des food-trucks, des animations musicales, il y aura la présentation des équipes, il y aura de quoi se sustenter et finalement de se préparer à ces belles rencontres.

Donc, je vous attends et l'équipe des sports, l'équipe du service de l'environnement, la sécurité, le PEC, enfin l'ensemble des services et le SASL se tiennent prêts à vous recevoir et à vous accueillir en cette belle place de Pont-Rouge.

Sachez également que nous avons acquis 20 billets par match qui sont destinés uniquement aux résidents lancéens. Les billets seront mis au concours dès la semaine prochaine en deux lots. Les gens pourront s'inscrire via les réseaux sociaux. Il y aura un tirage au sort du premier lot la semaine prochaine, les gens seront contactés par message pour éviter toute fraude. Et une deuxième vague la semaine suivante pour les deux derniers matches, donc pour le quart et la demi-finale.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Programmation du projet « pôle raquettes » du Lancy Tennis Club – sur la parcelle 419 de la Ville de Lancy
=====

M. DAHER : il s'agit d'un projet que le Conseil administratif nous propose pour développer la parcelle où se trouve aujourd'hui le vestiaire. Cet objet est lié au vote du 18 avril 2024 que le Conseil municipal avait refusé. Le but de cette proposition est de mener une étude de capacité du site afin d'accueillir un bâtiment permettant une meilleure valorisation de ce dernier. Le Conseil administratif nous demande donc un vote de principe et le Bureau a recommandé un renvoi en Commission de l'aménagement et des sports.

M. BONFANTI : effectivement, on se rappelle qu'un projet avait été présenté lors de la précédente législature qui n'avait pas été accepté par la majorité du Conseil municipal pour différentes raisons, notamment au niveau du coût qui était relativement élevé par rapport à ce projet-là.

Ensuite, nous avons demandé aux services de travailler sur un périmètre beaucoup plus étendu que le tennis club du Petit-Lancy, à savoir les enjeux, les besoins, les attentes de la population, mais aussi des services. On s'est alors rendu compte que si nous construisions un immeuble de plusieurs étages, nous pouvions déjà répondre à des besoins de type sportif, comme ce pôle raquette, mais aussi avec des locaux pour des vestiaires.

On sait aussi qu'il y a une problématique qui est liée au club du tennis de table du ZZ de Lancy qui est actuellement à l'école en Sauvy du Grand Lancy, et que potentiellement, avec la rénovation de cette école dans quelques années, nous devrons déplacer ce club. Du coup, si ce bâtiment devait se concrétiser assez rapidement, cela nous permettrait de déplacer ce club, qui est plusieurs fois champion maintenant, tant au niveau hommes que femmes dans cet immeuble.

Un restaurant est également prévu, ainsi que des locaux pour le service de l'environnement parce qu'on n'est pas très loin des serres du parc Chuit.

Cela répond à de nombreux besoins. C'est pour cette raison que cette proposition vous est faite. Il y a une demande de renvoi en commission tant à l'aménagement du territoire, parce que c'est ce service qui gère la programmation des équipements communaux dans la commune, mais aussi des sports parce qu'on est sur un équipement qui reste quand même dédié au sport.

M. DAHER : s'il n'y a pas de remarque par rapport à cette proposition, nous allons soumettre au vote la recommandation du Bureau, à savoir de renvoyer ce sujet en Commission conjointe de l'aménagement du territoire et des sports.

Le renvoi à la Commission conjointe de l'aménagement du territoire et des sports est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. BONFANTI : je prendrai contact avec les présidences de ces deux commissions pour qu'on puisse trouver une date qui convienne aux deux commissions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025**NOUVEAUX OBJETS****6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

a) Abrogation du Plan localisé de quartier no 27'477-543, situé entre la route du Pont-Butin et l'avenue des Morgines, à l'angle de la route de Chancy (424-25.06)
=====

M. DAHER : concernant cet objet, le Bureau recommande un vote sur le siège. Y a-t-il d'autres propositions ? Monsieur le Maire, avez-vous la parole.

M. BONFANTI : je vous remercie Monsieur le Président.

Ce projet d'abrogation du PLQ a déjà été présenté, si je ne me trompe pas, au mois de mars de cette année en Commission de l'aménagement du territoire. Il a fait suite à la présentation du projet AXA Winterthur par les porteurs de projets qui étaient venus de Zurich pour présenter ce projet.

C'est vrai que ce projet est relativement ambitieux pour ces porteurs de projet dans la mesure où on doit changer d'affectation. On est sur un projet de modification de l'affectation d'AXA Winterthur. Ils ont plusieurs projets sur le canton de Genève, c'en est un, il est devisé à plus de 100 millions de francs, donc ce n'est pas un petit projet de modification d'affectation.

L'idée est de pouvoir maintenir les sous-sols, mais aussi de maintenir l'ossature béton du bâtiment et de pouvoir aussi réutiliser des matériaux qui sont directement inscrits dans le bâtiment actuel.

C'est un projet qui est extrêmement ambitieux, que nous avons pu suivre, tant au niveau du service de l'aménagement du territoire qu'avec le représentant du Conseil municipal qui est M. FISCHER.

C'est un projet qui est très intéressant, d'autant plus que, comme nous avons peu d'équipements publics au Petit-Lancy, cela permettrait d'ancrer dans les rez-de-chaussées de ce bâtiment des locaux de type socio-culturel et sportif, et de potentiellement intégrer des locaux pour des artistes.

Là, il s'agit de la programmation communale. Ensuite, il y a une programmation de type privé avec un tea-room, un restaurant, qui pourrait également s'ancrer dans ce bâtiment.

L'idée, c'est aussi de pouvoir travailler sur les aménagements extérieurs, d'intégrer les îlots de fraîcheur, de mettre une noue permettant d'apporter de l'humidité et surtout, c'est un élément important, de désenclaver ce périmètre, parce que pour le moment, nous ne pouvons pas rentrer sur site, ce qui paraît normal parce qu'il y a encore une banque qui est en train tout doucement de déménager.

L'idée, c'est de pouvoir aller vite. C'est pour cela qu'on vous propose un vote sur le siège pour abroger ce PLQ, ce qui permettra de continuer les procédures en lien avec l'Office de l'urbanisme et de pouvoir, on l'espère, assez rapidement, avoir un projet qui se réalise.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

M. DAHER : étant donné qu'il s'agit d'une entrée en matière, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. DAHER : la recommandation du Bureau était un vote sur le siège. S'il n'y a pas d'autres propositions, nous allons passer au vote de cette proposition.

M. BONFANTI : Je n'ai rien à ajouter. Par contre, si vous avez des questions, il n'y a pas de souci, je peux répondre à toutes les questions que vous souhaitez, M. FISCHER aussi d'ailleurs, s'il le souhaite, vu qu'il a participé au concours. J'ai tout dit ce que j'avais à dire par rapport à ce projet, d'autant plus qu'il a été présenté en Commission de l'aménagement du territoire. Le document est sur CMNet, donc vous avez eu toute la capacité de pouvoir le lire et l'étudier et vous faire votre avis.

M. FISCHER : peut-être en complément, le jury s'est réuni quatre fois en deux tours. Les qualités des projets étaient excellentes. Je dirais que le projet vainqueur et la vitesse où le propriétaire, donc AXA Assurances, veut aller et la qualité du projet ont donné toutes les garanties. Le jury a voté pour ce projet à l'unanimité.

C'est presque une première en Suisse, à mon avis, où on arrive à faire un tel recyclage et un réemploi des matériaux, notamment les fenêtres parce qu'on le voit bien, c'est un grand bâtiment tout vitré. C'était le but de l'exercice, et je tire mon chapeau à tous les candidats, ils ont poussé beaucoup plus loin que ce qu'on peut imaginer aujourd'hui.

Donc, au nom du groupe PLR, je vous invite à voter cette modification de zone pour que ce projet puisse aller vite et qu'on puisse aller de l'avant.

M. DAHER : si plus personne ne demande la parole, nous passons au vote.

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le projet d'abrogation du PLQ n°27'477A ;

Vu l'enquête publique n°2028 qui s'est déroulée entre le 4 avril 2025 et le 5 mai 2025 inclusivement ;

Vu qu'aucune observation n'a été reçue lors de l'enquête publique ;

Vu le courrier du Département du Territoire du 14 mai 2025, invitant la commune à émettre son préavis sur le projet d'abrogation du PLQ ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre r de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) ;

Vu l'article 6, alinéa 4 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1951 (LGZD) ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

Le Conseil municipal

DECIDE

de donner un préavis favorable au projet d'abrogation du plan localisé de quartier N°27477A-543 situé entre la route du Pont-Butin et l'avenue des Morgines à l'angle de la route de Chancy.

L'arrêté 424-25.06 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Délibération autorisant le Conseil administratif à passer les actes authentiques concernant les cessions au domaine public et les constitutions de servitudes au profit de la commune (425-25.06)

M. BONFANTI : il s'agit de cessions et de servitudes qui n'engagent pas de coûts pour la commune. C'est important de le dire. Pour les cessions et servitudes qui dégageraient des coûts pour la commune, il y a une obligation au niveau de la LAC de passer par un vote du Conseil municipal, mais ce n'est pas le cas pour cela.

L'idée, c'est de pouvoir signer des cessions, des servitudes. Nous en avons plusieurs par année. Cela permet aussi à l'administration d'aller plus vite, mais cela permet aussi aux privés, qui s'engagent à des cessions ou à des servitudes au profit de la commune et de nos habitants, de ne pas ralentir les projets qui sont présentés en autorisation de construire.

M. DAHER : nous allons voter l'entrée en matière

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. DAHER : la recommandation du Bureau est donc de voter sur le siège. S'il n'y pas d'autres propositions, nous pouvons passer au vote.

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussions par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique ;

Vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. de charger le Conseil administratif de passer tous actes authentiques concernant :

- a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines ;
- b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

- c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charge grevant les immeubles de celle-ci ;
- d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;
- e) les changements d'assiettes de voies publiques communales ; à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement ;

2. cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2025-2030 ;

L'arrêté 425-25.06 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

a) **Projet de délibération du groupe UDC « Lancy solidaire de Blatten » (DM135-2025)**

M. DAHER : avant de passer à ce sujet, l'UDC a demandé à prendre la parole.

M. GAMBERONI : nous souhaitons retirer notre projet de délibération, non pas parce qu'on n'y croit pas ou qu'on n'y croit plus, mais en même temps a été déposé par le Conseil administratif, qu'on salue, un montant directement pour ce projet de Fr.10'000.--. Il est clair que ce n'était pas le montant qu'on demandait initialement, mais notre idée était d'avoir un renvoi en commission de façon à pouvoir discuter du montant.

On ne va pas dire que l'herbe nous a été coupée sous le pied, mais qu'on a eu la même idée au même moment. Nous, on restera de toute façon toujours à vouloir aider les nôtres avant les autres. C'est clair qu'une catastrophe comme il y a eu à Blatten, cela n'arrive pas tous les jours.

C'est pour ces raisons qu'on retire notre projet de délibération, tout en saluant l'initiative du Conseil administratif qui va dans ce sens.

M. DAHER : merci M. GAMBERONI. Nous prenons acte que vous retirez votre projet de délibération.

RAPPORTS DE COMMISSION

8) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

a) « Pour la restauration des rabais familles nombreuses en crèche » (M125-2025) - Motion – Rapport de la Commission sociale et petite enfance, séance du 5 mai 2025 (M. Smult KOUAME)

M. KOUAME présente le sujet : le ou la motionnaire souligne que le rabais propose dans cette motion bénéficierait à 2/3 des familles constituent ainsi un soutien pour celles qui ne reçoivent

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

pas d'aides sociales. Cette aide pourrait favoriser le retour au travail de certaines mamans. Par conséquent, les motionnaires invite le Conseil administratif à :

1. Restaurer les rabais initiaux de 50% pour le deuxième enfant ;
2. Garantir un rabais d'au moins 75% pour le troisième enfant et les suivants, à partir de la rentrée 2025.

En réponse, le service des affaires sociales informe que 67% des familles se situent dans une fourchette de revenus de Fr.140'000.-- et plus, montant net, avant d'ajouter que selon le processus de facturation, les rabais sont accordés uniquement en fonction de la simultanéité de l'accueil des enfants. Ce qui ne remplit pas une fonction de filet social. Le service des affaires sociales précise par la suite que toute famille rencontrant des difficultés financières et qui serait contrainte de renoncer à un placement en crèche, pourra être orientée vers le SASL.

L'estimation des retombées financières de cette nouvelle mesure serait donc une augmentation de pension comprise entre Fr.150'000.-- et Fr.180'000.--.

Un-e commissionnaire soulève des interrogations concernant l'inégalité de traitement identifiée par l'administration en ce qui concerne ces rabais. Il est répondu que l'inégalité vient du fait de la non-simultanéité d'accueil des enfants.

Un-e autre commissaire, tout en saluant cette initiative, exprime son incompréhension face à ce qu'il considère comme un double discours, d'un côté la volonté de restreindre les dépenses et de l'autre, celle d'accroître les prestations.

Il-elle a donc proposé la suppression deux des invites pour en ajouter trois Nouvelles. La version amendée serait donc :

1. Maintenir les rabais pour les fratries décidés par le Conseil administratif pour la rentrée 2025, soit 25 % pour le deuxième enfant et 50 % pour le troisième enfant et les suivants;
 2. Accorder un rabais supplémentaire de 50 % à l'ensemble de la famille, dès le premier enfant ;
 3. Maintenir le centime additionnel à son niveau actuel lors de la prochaine législature pour financer cette mesure.
- Par 8 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention, le maintien des rabais tels que proposés par le Conseil administratif est accepté.
 - Par 5 voix pour, 5 voix contre, moins 1 abstention, le rabais de 50 % pour toutes les familles dès le 1er enfant est refusé.
 - Par 4 voix pour, 5 voix contre, moins 2 abstentions, le maintien du centime additionnel à son niveau actuel pour la prochaine législature est refusé.

Sur la motion initiale, par 3 voix pour , 8 voix contre, la motion est refusée.

Mme VANDEPUTTE : Mesdames et Messieurs, pour rappel, cette motion a vu le jour car à l'annonce de la réduction des rabais, de nombreuses familles ont contacté les élus de tous les bords politiques, certaines inquiètes et d'autres cherchant de nouvelles solutions de garde ou envisageant que l'un des parents quitte leur emploi pour un retour à la maison, ce qui aujourd'hui précarise encore systématiquement les femmes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

Nous soutenons que ces rabais aident les familles ayant des enfants en bas âge à faire face aux coûts élevés que représentent leurs besoins. Ils encouragent les familles dans leurs missions et probablement participent à améliorer la natalité.

La réduction des rabais a un effet financier important sur ces familles et minime pour les finances communales. Il a pour but unique de lutter contre une soi-disant inégalité. Nous répétons qu'il n'est pas cohérent de mettre dans la même balance des familles ayant au moins deux très jeunes enfants avec les autres familles qui vivent des situations différentes. Même si le rabais est un pourcentage identique, les coûts payés par les familles sont proportionnels au revenu. Toujours pas d'inégalité observée.

Aujourd'hui, ce sont principalement des familles ayant des revenus dits plus confortables qui sont touchées. Le maintien de cette réduction s'apparente donc à une attaque contre les familles de la classe moyenne.

Par ailleurs, comme dit en commission, rien ne dit que dans quelques années, ces rabais concerneront plus largement les familles plus modestes. C'est donc potentiellement une atteinte contre toutes les familles. Même si cette réduction pouvait faire sens au moment de la prise de décision, maintenant que le débat a eu lieu, il est évident qu'il faut aller de l'avant et restaurer ces rabais comme proposé dans la motion pour encourager et soutenir toutes les familles. Je vous remercie.

Mme CONRADIN : chères et chers collègues, le groupe socialiste invite à soutenir la décision de l'administration et donc à rejeter cette motion.

Nous estimons que le travail réalisé autour des conditions d'attribution des places en crèche et de leur financement évite des injustices. Injustices parce que, s'il est normal et souhaitable que la municipalité prenne largement en charge le coup de ce mode de garde, la situation passée n'était pas une mesure sociale. Le groupe souligne le fait que les familles directement concernées n'ont du reste pas demandé d'aide aux services compétents.

La situation passée créait une injustice envers toutes les familles qui n'ont pas eu plusieurs enfants d'âge rapprochés, notamment en allant jusqu'à la gratuité pour une prestation prévue pour être cofinancées par ses usagers.

Le bénéfice escompté n'est pas vraiment la motivation centrale de cette révision, mais le groupe socialiste aime à relever que certains partis se sont encore récemment émus du montant et du pourcentage consacré par la municipalité au soutien à ce mode de garde. Malgré cette adaptation de règlement, celle-ci demeure ultra-majoritaire pour tous les enfants accueillis dans les crèches municipalisées.

Pour en revenir à l'objet de la motion, en maintenant le rabais lié à la carte Gigogne, la proposition ne supprime pas tous les coups de pouce aux familles nombreuses, et ce même pour celles dont les aînés ont atteint l'âge scolaire.

Du reste, elle maintient des rabais, même si ceux-ci retrouvent des proportions plus justifiables, y compris auprès des personnes qui n'en ont pas bénéficié. Elle n'oublie pas non plus les familles avec deux enfants qui recourent à ce mode de garde puisqu'elle maintient le privilège qui paraît le plus important dans la situation de pénurie actuelle, la priorité pour les fratries.

Dans un contexte où toutes les familles n'ont pas de place en crèche garantie pour leur premier enfant, octroyer ce privilège semble l'action la plus favorable aux familles que la municipalité soit à même de leur offrir.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

J'ai personnellement eu l'occasion d'échanger mardi encore avec l'une des familles négativement impactées par cette mesure. Naturellement, la perspective de payer quelques milliers de francs de plus que prévu pour leur fille de deux mois les enchante assez moyennement, mais ils m'ont confirmé que le fait d'être assuré d'avoir une place pour elle dans la même structure que son grand frère rend leur situation actuelle beaucoup plus agréable, car beaucoup moins stressante que ce qu'ils ont vécu pour leur fils aîné, voire même moins onéreuse que les quelques mois de solution de garde bricolée qu'ils ont vécu avant que leur aîné puisse entrer en crèche.

Pour soutenir les familles à l'aide d'une politique de la petite enfance ambitieuse, mais d'une manière plus juste, nous vous invitons donc à rejeter cette motion. Merci pour votre attention.

M. DEROBERT : j'ai bien entendu ce que notre collègue socialiste vient de dire. Je pense que cette motion a tout son sens. On en a déjà parlé en campagne. Ce n'est pas une manière plus juste de voir les familles, c'est une manière qui change, qui a changé en cours de route pour un certain nombre de familles. Dans ses prévisions, chacun construit sa famille comme il le peut, aujourd'hui, pas mal de familles ont des problèmes, et ce sont des réductions de coûts à envisager pour les enfants plus proches. Ces familles ont pris en compte cette possibilité, elles en bénéficiaient jusqu'alors et tout à coup, on leur a dit qu'on changeait les bases du contrat et que d'un jour à l'autre, elles devaient payer plus.

Si nous soutenons cette motion, nous aimerions toutefois l'amender encore pour lui rajouter une invite qui demanderait de garder les tarifs en vigueur lors de l'inscription des familles pour les enfants déjà présents et pour les frères et sœurs. C'est-à-dire que les personnes qui sont déjà là et qui ont prévu un plan financier pour les années à venir - ici, on n'a pas forcément de plan financier viable, mais les familles le font peut-être un peu plus que nous, et j'espère que cela changera chez nous. Il s'agit juste d'une invite de plus qui permettrait aux personnes qui fréquentent déjà des crèches et qui ont des enfants qui devraient entrer ou qui ont plusieurs enfants déjà dans la crèche, de garder les tarifs en vigueur au début de l'année 2025.

Mme MOYARD : j'avais eu l'occasion en commission, notamment avec le service de la petite enfance et non le service des affaires sociales, comme cela peut être dit dans le rapport, de vous expliquer en détail les raisons pour lesquelles le Conseil administratif avait pris cette décision, qui est d'ailleurs de sa compétence.

Je rectifie juste un point pour que tout le monde soit au clair. M. Kouame parlait de 67% des familles qui avaient un revenu net de Fr.140 000.-- ou plus. Bien entendu, il s'agit de 67% des familles concernées par ce rabais, parce qu'il n'y a personne qui croit ici que 67% de toutes nos familles lancéennes ont de tels revenus. Je rappelle également que quand on mentionne des revenus, on parle de revenus nets auxquels il faut rajouter en tout cas 20% pour obtenir les revenus bruts. Donc, on parle effectivement non pas de la classe moyenne, mais bien de familles relativement aisées.

Je rappelle que dans tous les cas, face à n'importe quel type de famille, qu'elle soit monoparentale, biparentale, riche, moyennement riche ou très riche, la seule véritable réponse, c'est la création de places. C'est cela la vraie réponse et c'est ce sur quoi on travaille sur le long terme.

En réponse à M. Dérobert par rapport à son amendement, j'observe que, on vous l'avait indiqué en commission et on l'a évidemment indiqué aux familles, il était possible de demander des arrangements de paiement si cela mettait des familles en difficulté. Cela répond en partie à la préoccupation de M. Dérobert, à savoir que cela pouvait aller au-delà de la période d'accueil de l'enfant, ce qui est totalement exceptionnel, s'il était nécessaire de s'arranger sur un arrangement de paiement plus important. Vous savez combien de demandes on a eu ? 0,0.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

D'autre part, on avait fait bien attention à informer de cette modification les parents longtemps à l'avance. En effet, le règlement modifié est entré en vigueur début janvier. On avait donné ces informations aux parents, puis on a donné ensuite encore des informations complémentaires qui sont arrivées début février, le tout bien avant le processus d'attribution et le début des nouvelles pensions effectives qui est pour la rentrée d'août, de manière à laisser le temps de la réflexion aux parents, la possibilité de modifier leur abonnement ou leur demande d'abonnement dans un sens, dans un autre, etc. Je pense qu'en termes de souplesse de l'administration, on a fait tout ce qui était nécessaire.

Je rappelle également que j'ai reçu eu plus d'émois de familles qui n'étaient pas du tout concernées par ces rabais et qui ont appris qu'ils existaient, en ne comprenant pas très bien quel était le fondement. Le cas hyper classique étant le grand frère ou la grande sœur qui entre en 1P et qui a son petit frère ou sa petite sœur en crèche, qui n'a aucun rabais et qui ne comprend pas très bien quel est le fondement réel pour que quand on a deux enfants en crèche en même temps, donc cela n'a rien à voir avec le pouvoir d'achat de l'ensemble de la famille, là, il y a un rabais extrêmement important qui s'applique.

On a eu l'occasion, dans tous les sens, de vous montrer le caractère inéquitable des rabais actuels. Il n'y a à peu près aucune prestation où le troisième est gratuit, à part pour une action à la Coop ou à la Migros, où ils ont très envie de vous donner quelque chose dont vous n'avez pas besoin. Autrement, les prestations sociales, ce n'est pas comme cela qu'elles fonctionnent. On était dans la situation où, en résumé, pour une famille qui a deux enfants, cela lui coûtait plus cher que pour une famille qui avait les mêmes revenus, mais qui avait trois enfants. Moi, il faut m'expliquer.

Je suis navrée, moi, je ne suis pas capable de défendre ça, sincèrement. Le Conseil administratif a souhaité remettre de l'ordre dans un système. La meilleure manière, si on veut une équité complète, c'aurait été de supprimer, l'entier de ces rabais. Ce n'est pas la position radicale qu'a choisi le Conseil administratif. On a choisi une position médiane, raisonnable, avec des rabais, somme toute, quand même tout à fait importants. Et visiblement, cela ne pose pas de problème puisque les différentes possibilités n'ont pas été utilisées.

Enfin, concernant l'amendement du PLR, je vous invite à le refuser étant donné qu'il permet de créer une nouvelle inégalité de traitement alors qu'on essaye justement de les résorber, puisque entre deux familles accueillies en même temps et qui sont dans la même situation, elles ne se verront pas appliquer les mêmes tarifs. Ce n'est pas franchement très facile à comprendre ni à défendre.

La réponse à cela, c'est le temps qu'il y avait à disposition pour les familles pour se positionner. Je pense que cela a bien été fait. Il y a eu quelques questions. Le SPE a été extrêmement ouvert et souple sur les modalités. Encore une fois, on peut discuter sur le principe, mais en tout cas sur les difficultés éventuelles de paiement, il n'y en a eu aucune.

Je vous invite donc à refuser, comme l'a fait la commission, cette motion et à maintenir ainsi votre soutien à la décision du Conseil administratif qui a été prise et qui fait partie de ses prérogatives. Je vous remercie.

M. DEROBERT : Merci beaucoup. Je remercie la Conseillère administrative pour ses explications qu'elle nous a déjà donné à plusieurs reprises et que nous avons entendues.

Néanmoins, je relève qu'une famille avec trois enfants avec un revenu de Fr.140 000.— est jugée aisée par l'administration. Je ne sais pas dans quel monde on vit, quand dans cette commune on accorde régulièrement des aides à des personnes qui peuvent rentrer dans ces

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

considérations. Je parle de la rentrée scolaire, je parle d'un certain nombre de choses où on n'a pas du tout hésité à dépenser de l'argent. Et là, tout à coup, on s'offusque des quelques familles qui pourraient rester encore dans un système, on va dire deux, trois ans au grand maximum. Je pense qu'on n'est pas tout à fait dans la justesse qu'on voudrait bien nous faire croire.

M. DAHER : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de l'amendement proposé par le PLR, à savoir : « Garder les tarifs en vigueur lors de l'inscription des familles pour les enfants déjà présents et pour les frères et sœurs à venir ».

L'amendement est accepté par 19 oui, 14 non, 0 abstention.

M. VOGEL : j'ai juste une question de clarification, puisque l'amendement a été accepté. Est-ce que cela veut dire que c'est uniquement ces enfants qui sont déjà inscrits, pour lesquels les parents bénéficient de cela et ensuite il y a un effacement naturel ?

M. DAHER : effectivement, l'amendement est précis. Il s'agit des enfants, lors de l'inscription des familles, et leurs frères et sœurs, à venir. Les frères et sœurs qui ont déjà été inscrits et qui vont arriver sont inclus dans cet amendement.

Mme VANDEPUTTE : moi, je n'avais pas cerné cet amendement de cette façon-là, parce que c'est vrai que dans la motion, par rapport à la restauration des rabais, pour le troisième enfant, on parlait d'un 75% au lieu de la gratuité. Donc, je pensais que cet amendement portait en particulier sur les troisièmes enfants. C'était la seule différence, puisque la motion parlait bien de la rentrée 2025. Parce que l'amendement a été ajouté aux trois autres invites, cela ne remet pas en question les trois autres invites. On est d'accord ? Donc j'avais bien compris.

M. DEROBERT : il s'agit bien des personnes qui ont été inscrites avant la modification des tarifs, qui continuent à bénéficier des tarifs qu'ils avaient lors de l'inscription. Les nouveaux bénéficieront de ceux de la motion.

M. DAHER : je peux comprendre qu'il y ait des incertitudes, mais le problème, c'est que le Conseil a voté, donc l'amendement est validé.

M. VOGEL : je suis désolé, des fois je suis un peu lent à comprendre. En l'occurrence, ce que j'ai demandé tout à l'heure, c'est : est-ce que le droit s'éteint lorsqu'il n'y a plus de personnes qui ont été inscrites à présent, ou est-ce que ce droit continue ? Ce que j'ai compris de la proposition d'amendement, c'est qu'on voulait préserver ce droit pour ceux qui étaient déjà inscrits, mais que ceux qui s'inscriraient dans le futur n'en bénéficieraient plus.

M. DEROBERT : très simplement, ils bénéficient des tarifs qu'ils avaient lors de leur inscription. Évidemment que cela s'éteint, puisque les gens qui se sont inscrits avec un enfant maintenant, ne vont pas rentrer dans 10 ans, ils sont déjà rentrés. Ceux qui vont s'inscrire plus tard ne bénéficieront plus de cet amendement. Donc cela s'éteint petit à petit. Le reste de la motion, je ne l'ai pas touché.

Mme MOYARD : je vous ai bien écouté, mais j'avoue que je vous ai un peu perdus. Si j'ai bien compris la volonté majoritaire, les familles qui sont déjà inscrites bénéficient des rabais 50 et 100%. Et les futures familles bénéficient des rabais 50 et 75. C'est juste ? Très bien. Je n'ai pas changé d'avis sur le fond, mais c'est bien que je comprenne ce à quoi il faudra que le Conseil administratif réponde.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

M. DAHER : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons passer au vote de la motion amendée.

Par tous ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- 1. Restaurer les rabais initiaux de 50% pour le deuxième enfant*
- 2. Garantir un rabais de 75% au moins pour le troisième enfant et les suivants, pour la rentrée 2025.*
- 3. Garder les tarifs en vigueur lors de l'inscription des familles pour les enfants déjà présents et pour les frères et sœurs à venir.*

La motion M125-2025 amendée est acceptée par 19 oui, 14 non et 0 abstention.

- b) Avenue Eugène-Lance et chemin des Anémones – Aménagement d'une zone de rencontre et de micro-jardins – Crédit d'étude (Fr. 341'900.--) (417-25.05) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 26 mai 2025 (Mme Nancy RUERAT), et rapport de la Commission des finances, séance du 28 mai 2025 (M. Smult KOUAME)**

=====

Mme RUERAT présente le sujet : ce crédit d'étude concerne le réaménagement du secteur Eugène-Lance, situé devant la cité de Pesay et le chemin des Anémones.

Cette zone se trouve à proximité de l'école du Bachet-de-Pesay.

Ce projet fait partie de nouvelles priorités de la commune de Lancy, qui inclut le plan climat, la lutte contre les îlots de chaleur, la promotion de la mobilité douce. Mais d'autres thématiques seront aussi abordées, telles que la gestion des eaux pluviales, l'éclairage public et le plan de mobilité scolaire.

Actuellement, des travaux sont en cours dans le cadre du déploiement du chauffage à distance. Le but est de profiter de ces travaux pour effectuer un réaménagement global du secteur, tout en limitant les nuisances et limiter la durée du chantier.

Plusieurs études ont déjà été faites. Néanmoins, l'objectif de ce crédit est de désigner un groupement de mandataires afin de réexaminer l'ensemble du secteur, mais aussi de synthétiser l'ensemble des études afin de définir une vision globale.

De multiples propositions ont été nommées, telles que d'aménager des micro-jardins afin de favoriser des lieux de rencontre, des plantations, des pistes cyclables ou encore de créer une zone à 20 km/h. L'intention est désormais de développer un projet détaillé et de présenter ensuite un crédit d'investissement pour 2026. Ce projet a été accepté à l'unanimité.

ce crédit d'étude concerne le réaménagement du secteur Eugène Lance, situé devant la Cité-

M. KOUAME présente le sujet : l'aménagement prévoit la conservation des arbres existants et d'en planter de nouveaux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

En ce qui concerne le calendrier, le début est prévu fin 2025 et les finitions à la mi-2026.

Le crédit demandé regroupe les honoraires des divers mandataires, du géomètre, de l'éclairagiste et de l'arboriste. Toutefois, il y intègre aussi des sondages, analyses, reconnaissances à effectuer sur le terrain et le 1% culturel.

À la suite de cette présentation, des commissaires ont soulevé un certain nombre d'interrogations dans la prise en compte des études antérieures. Il a été rétorqué que ces études servent de base à la présente étude.

Concernant les places de parking véhicules, il a été répondu que le bâtiment dispose des places souterraines en nombre suffisant. Cependant, en ce qui concerne le nombre de places exactes à disposition des deux roues motorisées demandées par l'un ou l'une des commissaires, il en est ressorti que cette question sera transmise, puis traitée par le groupement des mandataires.

À la suite d'une interrogation d'un ou d'une commissaire sur le 1% culturel, il a été rappelé que le principe du pourcent culturel était d'intégrer de manière proactive une œuvre, un graphe ou un autre élément artistique lors de la conception des travaux afin d'éviter toute intervention a posteriori. À la suite des échanges, le montant total du crédit s'élevant à Fr.341'900.-- est approuvé à l'unanimité par la commission.

M. FISCHER : juste pour signaler que le groupe PLR a voté ce crédit de travaux qui est fort intéressant et qu'on abonde dans ce sens-là. Simplement on a profité aussi de la situation qu'il n'y avait pas de commerces de proximité à côté pour pouvoir supprimer entièrement les places. En effet notre réflexion est de dire que si les places de parking ou de surfaces dévolues aux véhicules ne sont pas nécessaires comme dans le cas présent, il n'y a aucun souci pour le groupe PLR de les enlever. Cette vision doit aller en fonction aussi du tissu économique qu'il y a dans le quartier ou dans la zone. C'est pour cela qu'on a voté aussi ces micro-jardins et cela nous fera plaisir d'aller voir les petites fleurs qui poussent là-bas. Merci.

M. DAHER : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de cet arrêté

Vu le Plan climat lancé en adopté par la Ville de Lancy et plus spécifiquement les mesures de lutte contre les îlots de chaleur ;

Vu la nécessité de renforcer la sécurité des cheminements empruntés par les enfants se rendant à l'école du Bachet ;

Vu qu'une partie des coûts de l'étude et de la réalisation sera financée par le Fonds intercommunal d'équipement (FIE) et le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Vu la coordination souhaitée de cette intervention avec le chantier des SIG sur ce périmètre, permettant ainsi de limiter les nuisances au bénéfice de l'ensemble de la population ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 26 mai 2025 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 28 mai 2025 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 341'900.-- destiné à l'aménagement d'une zone de rencontre et de micro-jardins à l'avenue Eugène-Lance sud et au chemin des Anémones ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 6150.50100, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 6150.14010 ;*
3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, sous la rubrique 6150.33001 ;*
4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon, sous la rubrique 6150.33011.*

L'arrêté 417-25.05 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

- c) **Demande de crédit d'étude (phase 2 SIA) (Fr. 678'400.--) pour la rénovation énergétique du patrimoine financier communal (11 EGID) – Programme Collectivités-Performance (ELENA) (418-25.05) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 26 mai 2025 (Mme Nancy RUERAT), et rapport de la Commission des finances, séance du 28 mai 2025 (M. Smult KOUAME)**

=====

Mme RUERAT présente le sujet : pour rappel, dans le cadre du plan Climat, la Ville de Lancy poursuit activement la rénovation de son patrimoine bâti. Cette démarche s'inscrit dans le dispositif Collectivité et performance qui est soutenu par l'Union européenne à travers le programme ELENA. Les services industriels de Genève et l'Office cantonal de l'énergie sont aussi impliqués dans ce projet.

Ce crédit permettra d'évaluer la faisabilité des rénovations en haute ou très haute performance énergétique et les modifications éventuelles des bâtiments, notamment en matière de sécurité incendie et d'accessibilité.

La commune a la possibilité de bénéficier de subventions européennes pouvant atteindre jusqu'à un million de francs. Cependant, pour en profiter, elle doit respecter des délais stricts et un calendrier exigeant, en veillant à ce que l'adjudication du marché des travaux soit faite avant le 31 mars 2027.

Actuellement, 11 bâtiments communaux affichant une forte consommation énergétique ont été sélectionnés. Les bâtiments se trouvent sur la route du Grand-Lancy, au chemin des Clochetons, au chemin des Vignes, Emile Paquin ou encore aux Palettes.

Ainsi, des études plus approfondies seront menées sur l'état des bâtiments, incluant l'installation de chauffage, de l'électricité, des sanitaires, mais aussi du béton, des façades ou encore des sous-sols. Les travaux de rénovation comprendront principalement l'isolation, la toiture, l'installation de panneaux solaires ainsi que la mise à jour de la chaudière. Mais avant

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

tout, l'objectif est de réduire l'indice de dépenses de chaleur. À ce stade, le coût des seuls travaux énergétiques est estimé entre 12,5 voire 16 millions.

Pour conclure, afin de garantir une approche rigoureuse des travaux de rénovation, différentes phases sont nécessaires: l'étude de faisabilité, l'avant-projet, la préparation des travaux, avant de passer à l'exécution. La commission a accepté à l'unanimité.

M. DAHER : merci Mme RUERAT pour cette belle fin. M. KOUAME qui nous fait donc un rapport pour la Commission des finances qui a eu lieu le 28 mai.

M. KOUAME : la phase 2 comprend les études approfondies menées par des professionnels, architectes, ingénieurs et permettra, entre autres, de concevoir des solutions efficaces en matière de production de chaleur, de rénovation des vitrages, d'amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments, de rationalisation énergétique.

Entre autres, ce crédit permettra la réalisation d'un diagnostic complet, chauffage, ventilation d'éducation, électricité, sanitaires, structures, d'une mise en conformité réglementaire via une demande d'autorisation de construits et des analyses de polluants. Il a été fait remarquer de la nécessité de ces éléments pour une planification correcte des appels d'offres et aussi une réponse adéquate aux exigences strictes du programme ELENA, programme de rénovation énergétique qui octroie ou bénéficiait une subvention européenne et un soutien financier de SIG à hauteur de 1 million, tel que dit par ma préopinante.

Afin d'éviter tout malentendu, il est précisé aux commissaires que ce programme ne couvre que les rénovations énergétiques. Toutefois, une demande ultérieure de crédit d'investissement sera présentée pour les rénovations complètes de l'ordre de 30 millions pour l'ensemble des bâtiments concernés.

Un ou une commissaire interroge sur la consommation énergétique des bâtiments visés et l'objectif. Il lui est répondu que la moyenne de ces bâtiments est supérieure à 450 mégajoules par mètre carré, alors que l'objectif fixé par le Canton est en moyenne de 350 mégajoules.

Un ou une autre commissaire s'interroge sur la pertinence de rénover des bâtiments anciens, arguant qu'ils pourraient être plus efficaces de démolir et reconstruire. À cette interrogation, il a été répondu que le crédit d'étude portera sur les coûts d'opportunité entre rénovation et reconstruction.

Le point du relogement des habitants en cas de démolition de leur appartement est soulevé par un ou une commissaire, à qui il est rétorqué qu'un arbitrage politique serait fait selon les résultats du crédit d'étude tenant compte de la faisabilité et de ses différents aspects.

Un commissaire demande des éclaircissements sur la possibilité au nom du cumul des subventions de Fr.1 million mentionnées dans le cadre du projet ELENA et les Fr.2 millions supplémentaires inscrits dans le dossier. À cela, il est confirmé que ces deux subventions sont cumulables.

Concernant les précisions sur les économies financières potentielles liées à la réduction de la consommation énergétique des bâtiments, il est annoncé qu'il était trop tôt pour confirmer des chiffres. L'arrêté concernant la demande de crédit d'étude, phase 2 SIA, Fr.638'400.-- pour la rénovation énergétique du patrimoine financier communal est approuvé à l'unanimité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

Mme MONOD : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, la catastrophe de Blatten, évoquée par mes collègues en début de séance, nous l'a douloureusement rappelé, le dérèglement climatique provoque des phénomènes et catastrophes de plus en plus intenses, violents et surtout de plus en plus fréquents.

Réagir, aider quand cela arrive, c'est bien et absolument nécessaire. Évidemment, agir en amont et prévenir, notamment en réduisant notre empreinte carbone, est encore plus essentiel pour éviter d'aggraver encore la situation.

Or, ce crédit est une parfaite illustration d'action et de prévention. Selon l'Office fédéral de l'environnement, le parc immobilier suisse génère environ un tiers des émissions de CO₂ de notre pays, par le chauffage principalement. Parallèlement, il représente 40% de la consommation énergétique suisse. Les 11 bâtiments choisis ont été identifiés comme prioritaires, notamment en raison de leur forte consommation énergétique. La pertinence de ce crédit est donc évidente, tant en termes de réduction des émissions que d'économie d'énergie.

Le groupe des Verts ne peut que se réjouir de ce projet et votera avec enthousiasme ce crédit d'étude.

M. DAHER : si plus personne ne souhaite intervenir, nous allons passer au vote de l'arrêté.

Vu la volonté de la Ville de Lancy de procéder à une rénovation énergétique de son patrimoine bâti conformément aux objectifs du Plan climat communal 2024 ;

Vu que cette démarche s'inscrit dans le dispositif Collectivités performance, soutenu par l'Union européenne à travers le programme ELENA et mis en œuvre localement par les SIG en partenariat avec l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) ;

Vu l'identification de onze bâtiments communaux de logement comme étant prioritaires en raison de leur vétusté technique et de leur fort potentiel de réduction de consommation énergétique ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 26 mai 2025 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 28 mai 2025 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 678'400.-- destiné à la rénovation énergétique du patrimoine financier communal ;*
2. *de comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier, sous la rubrique 96.108 ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement ;*
4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*

L'arrêté 418-25.05 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. DAHER : avant de passer au prochain point, je remercie M. WEISS qui remplace au pied levé Mme CRISAFULLI.

- d) Pavillon provisoire du préau de l'école en Sauvy – Crédit d'investissement (Fr. 5'950'000.--)
(420-25.05) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 26 mai 2025
(Mme Nancy RUERAT), et rapport de la Commission des finances, séance du 28 mai 2025
(M. Smult KOUAME)**

=====

Mme RUERAT présente le sujet : ce pavillon est essentiel pour permettre la rénovation de l'école qui est la plus prestigieuse des écoles Walterspühl du canton. Cette école a été construite entre 1971 et 1975 et elle présente un caractère exceptionnel.

L'école pourra être ainsi rénovée, bloc par bloc, tout en assurant la continuité des cours avec des classes en rotation. Le pavillon reposera sur pilotis afin de ne pas obstruer la vue sur l'ensemble de l'école et de minimiser l'impact sur les surfaces du préau.

Le pavillon provisoire proposé est de bonne qualité, car il ne sera pas démoli vu le nombre important d'élèves et les besoins en espace. Il sera composé de six classes et aura une durée de vie équivalente à celle d'un bâtiment traditionnel. L'objectif est de conserver ce bâtiment et de demander des prolongations auprès de l'Office des autorisations de construire.

Un montant équivalent à 1% et a été prévu pour la culture, éventuellement pour une œuvre d'art. En effet, il est essentiel d'intégrer la culture dès la phase de développement pour tout projet de construction.

Un ascenseur a également été prévu pour les personnes à mobilité réduite. Le planning prévisionnel indique que les travaux pourraient commencer en 2026 avec la possibilité de les réaliser pendant l'année scolaire ou sur deux ans, bien que cela dépendra des nuisances potentielles.

Pour conclure, la discussion a également mis en lumière les défis liés à la planification et à l'évolution des effectifs scolaires, soulignant l'importance d'une approche proactive pour garantir un environnement éducatif de qualité. Ce projet a été accepté à l'unanimité.

M. KOUAME présente le sujet : afin de libérer une partie du bâtiment scolaire et faciliter la rénovation complète du groupe scolaire, les services de la ville désirent construire un pavillon provisoire sur pilotis sur requête de l'Office du patrimoine et des sites.

La réutilisabilité des pavillons et la possibilité de les déplacer jusqu'à six fois, ainsi que la possibilité de revendre via le site internet de l'entreprise ont été confirmées. Le bâtiment, une fois terminé sera labellisé THPE (Très haut potentiel énergétique).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

L'impact environnemental et les perturbations sur la circulation sont contenus du fait du choix des parties prenantes qui sont suisses ou d'Europe occidentale.

Sur interrogation de l'un ou une commissaire, il a été répondu que la Commission des travaux a approuvé à l'unanimité le crédit. Toutefois, des compléments d'information sont demandés sur le sort des montants déjà investis, dans la mesure où l'État a révoqué l'autorisation d'implantation initiale du bâtiment, créant ainsi des coûts à la ville de Lancy. À cette question, il est répondu que le crédit d'étude initial est abandonné et qu'un second crédit d'étude est lancé pour tenir compte des nouvelles exigences.

D'autres questions, dont notamment la raison de l'inscription de Fr.200'000.-- pour du mobilier scolaire en lieu et place de réemploi de l'existant et aussi ce qui l'adviendra de ce mobilier à terme. Il est rétorqué que cette somme couvrira l'équipement des six classes provisoires dont l'usage dans la pratique sera à moyen terme. Le second argument dans ce sens relevé est l'insuffisance de mobilier dans les bâtiments existants, compte tenu des besoins croissant en salles de classe dans la commune. À terme, les services indiquent que l'état du mobilier au moment opportun devra se faire afin de donner une suite. Cependant, il est prévu d'exploiter pleinement ce bâtiment avec le mobilier.

Un commissaire s'interroge sur les potentiels déplacements liés à la rénovation du bâtiment Bachet. À cette interrogation, il est fait mention de l'élaboration d'un contrat cadre pour la fourniture de bâtiments provisoires adaptés à ces besoins tout en tenant compte de différents facteurs dont la distance à parcourir des élèves.

L'arrêté concernant le crédit d'investissement pour le pavillon provisoire du préau de l'école en-Sauvy est approuvé à l'unanimité.

M. DAHER : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de l'arrêté.

Vu la nécessité d'absorber la hausse démographique dans le secteur du Grand-Lancy en construisant deux pavillons provisoires ;

Vu les deux crédits d'étude octroyés par le Conseil municipal fin 2021 et en août 2023 afin de réaliser les études architecturales et techniques de ce pavillon ;

Vu que ce projet est éligible aux subventions Pronovo, prime solaire SIG et THPE d'environ Fr. 30'000.- ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 26 mai 2025 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 28 mai 2025 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 5'950'000.— (y compris le crédit d'étude de Fr. 570'000.--, voté le 16 décembre 2021, et le crédit d'étude complémentaire de Fr. 164'200.--, voté le 14 septembre 2023), destiné à la construction d'un pavillon provisoire dans le préau de l'école en Sauvy;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, rubrique 2170.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, rubrique 2170.14040;*
3. *de financer partiellement ce crédit en sollicitant des subventions énergétiques, pour un montant estimé à Fr. 30'000.--;*
4. *d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2026, sous la rubrique 2170.33004;*

L'arrêté 420-25.05 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

e) Pour une consolidation et un élargissement du Fonds Biodiversité de la Ville de Lancy (M124-2025) – Motion – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 27 mai 2025 (Mme Virginie VANDEPUTTE)

=====

Mme VANDEPUTTE présente le sujet : la motion est présentée par les motionnaires qui rappelle l'historique de la création du Fonds biodiversité qui avait connu un fort soutien du Conseil municipal. Il s'agit ici de consolider le fonds par un financement communal, d'élargir le spectre d'actions du fonds et d'ajouter un système de monitoring.

Un commissaire demande un point de situation de l'utilisation du fonds actuel. Il est répondu que le fonds actuel ne peut être utilisé que pour la plantation et la préservation d'arbres. La motion propose d'autres mesures comme les haies vives, les étangs et autres zones humides. L'enjeu de la biodiversité est énorme, précise le service, ajoutant que 75% du territoire lancé en est du domaine privé, périmètre du fonds actuel.

Une commissaire demande ce qu'il en est du côté financier. Il est expliqué que le fonds actuel de Fr.100'000.-- dépend des compensations sur terrain privé. Le fonds est donc suffisant pour compenser les plantations d'arbres, mais ne suffit pas pour mettre en place les autres mesures. Sur question, il est indiqué que L'administration pourrait qualifier financièrement les mesures envisagées. La commune pourrait donc évaluer les coûts pour ces mesures et les ressources humaines nécessaires pour gérer le fonds et le suivi demandé.

Un commissaire signale que cela ajoute une lourdeur administrative. Cela ne limite pas au montant à ajouter aux Fr.100'000.-- annuels. S'il faut engager du personnel, le coût sera plus conséquent. Le service répond que le mieux est de voter la motion pour exprimer un principe et de laisser l'administration proposer la mise en œuvre qui tiendra compte des ressources financières et humaines.

À cette remarque, une autre commissaire rappelle que le fonds existant n'a pas provoqué de surcharge importante. Le personnel en place ne devrait pas augmenter tant que cela, car il ne s'agit pas de modifier le fonctionnement du coût. Le commissaire précise que son intervention a pour but de connaître le coût financier global, pas uniquement le montant annuel. Il y a aussi un travail administratif supplémentaire, sans parler des coûts indirects sur les mesures prises au

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

vu de la complexité apportée. Une autre commissaire indique que ce coût est plus un investissement.

Sur question, le fonds actuel est parfois difficile à appréhender par les régies. La démarche est bien accueillie, mais c'est plus lent à mettre en œuvre qu'initialement pensé.

Le service précise enfin que si la motion est acceptée, le cadre de fonctionnement envisagé et le financement général avec les ETP, entre autres, qui devraient être nécessaires pour la mise en application, seront présentés avec une balance entre les intérêts et les désavantages.

La motion est votée favorablement à l'unanimité.

Mme MONOD : alors que la biodiversité est essentielle à notre qualité de vie, son état est alarmant dans le monde, mais en Suisse également, puisqu'un tiers des espèces animales et végétales est menacé, notamment en lien avec la réduction des zones d'habitat, mais aussi la dégradation de leur qualité et de leur connectivité.

Depuis 2023, la Ville de Lancy a créé un fonds biodiversité. Ce dernier soutient la replantation d'arbres. Je vais y arriver. Si c'est un premier pas dans la sauvegarde de la diversité des espèces végétales et animales, notre motion propose d'aller plus loin. En effet, en complémentarité aux arbres, d'autres milieux sont tout aussi cruciaux pour recréer des continuités écologiques et assurer ainsi la préservation des espèces.

Grâce au renforcement du fonds et à l'élargissement des prestations pouvant être financées, nous ambitionnons de mieux prendre en compte le vivant dans notre territoire en créant des milieux favorables à la biodiversité telles que mentionnées dans notre plan directeur communal. Ayant reçu un bon accueil en commission, nous vous invitons à soutenir cette motion ce soir pour participer à créer des conditions favorables à la protection de la nature, notre source de vie, et celle des générations futures.

M. DAHER : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de l'arrêté.

Par ces motifs, le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à :

- 1. Alimenter le fonds avec un montant annuel, dont il s'agira de définir la hauteur, qui s'ajoutera au transfert de fonds cantonal.*
- 2. Élargir le spectre des prestations couvertes par le fonds. Outre la plantation d'arbres prévue par la convention entre l'Etat et la Ville de Lancy, sont notamment ajoutées les mesures de limitation des espèces invasives, l'entretien d'arbres majeurs et remarquables, la restauration et la création de milieux propices à la préservation d'espèces menacées, tels que la plantation de haies vives, milieux humides, murgiers, etc, ainsi que l'aménagement ou l'entretien de toitures végétalisées permettant de créer ou d'améliorer une trame verte, ou l'offre de conseils d'entretien favorisant la biodiversité dispensés aux propriétaires privés ou aux régies.*
- 3. Réaliser un monitoring et un bilan périodique de ces mesures et de leur effet sur la biodiversité.*

La motion M124-2025 est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025**f) Quartier de Surville – Aire de jeux de la promenade Nicolas Bouvier – Crédit de construction (Fr. 237'000.--) (422-25.05) – Rapport de la commission de l'environnement et du développement durable, séance du 27 mai 2025 (Mme Virginie VANDEPUTTE)**

=====

Mme VANDEPUTTE présente le sujet : les habitants de ce quartier ont des besoins en aménagement au vu de la forte densification qui est en cours. Il y a une place de jeux dans le parc Chuit mais qui ne répondra bientôt plus aux besoins de la population du quartier.

Les habitants ont exprimé leur manque en ce début d'année, en particulier d'espaces protégés pour les enfants. Le service a donc mis au budget des investissements pour deux nouvelles places de jeux : une le long de la promenade Nicolas Bouvier et l'agrandissement de celle du Parc Chuit. Ce crédit d'investissement concerne le premier crédit voté au budget.

Une démarche participative a donc été mise en place pour cocréer cet espace de jeux. Deux séances ont eu lieu : l'une pour le développement du projet et l'autre pour faire une restitution et valider le projet par les habitants.

Le projet s'inscrit à proximité de la forêt ce qui apporte d'importantes contraintes. La promenade Nicolas Bouvier a été ciblée comme l'espace étant le seul à pouvoir accueillir ce projet d'aménagement.

Les matériaux visés sont durables avec beaucoup plus de bois utilisé pour les structures et les sols. La place de jeux s'apparentera à ce qui a été mis en place au bois de la Bâtie - comme demandé par de nombreux parents.

Il est également prévu d'apporter des aménagements complémentaires comme une fontaine d'eau potable, une poubelle, des bancs, etc.

Le montant de Fr.237'000.-- est élevé car les structures de jeux sont chères en soi.

Si les votes sont favorables, il est prévu de démarrer le chantier en octobre 2025.

Sur question, il est expliqué que les copeaux de bois prévus pour les sols doivent être renouvelés entre 3 à 5 ans selon les situations. Il est précisé que les délais sont approximativement les mêmes qu'avec les autres types de sols.

Un commissaire demande comment les habitants ont été sollicités. Le service a fait une communication à l'ensemble des habitants via une représentante. Ce sont donc les habitants intéressés et disponibles qui sont venus aux séances. Il rappelle que la demande initiale venait de certains habitants déjà impliqués dans le projet.

Sur question, le service confirme que les sols seront perméables. C'est par ailleurs une obligation liée à la dérogation offerte de construire à côté de la forêt.

Enfin, il est répondu à un commissaire que c'est bien le service de voirie qui aura la charge de l'entretien et du nettoyage de l'aire de jeux.

Le crédit de construction est voté favorablement à l'unanimité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

M. DAHER : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de l'arrêté.

Vu le Plan localisé de quartier no 29'885 « parc de Surville » adopté par le Conseil d'Etat en 2014 et prévoyant la construction de 20 bâtiments dont la majorité est dédiée à de l'habitation, représentant environ 750 logements ;

Vu les nouvelles constructions d'immeubles et les besoins de la population du quartier en espaces de jeux adaptés aux enfants en bas âge ;

Vu la démarche participative initiée par la commune sur les besoins du quartier :

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 27 mai 2025 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 237'000.- destiné à la création d'une aire de jeux de la promenade Nicolas Bouvier, dans le quartier de Surville ;
2. de comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3420.50000, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3420.14000 ;
3. d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation, estimée à 2025, sous la rubrique 3420.33000 ;

L'arrêté 422-25.05 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

g) Renaturation du Voiret – travaux phase 1 secteur Palettes – Crédit d'investissement (Fr. 426'100.-) (423-25.05) – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 27 mai 2025 (Mme Virginie VANDEPUTTE)

=====

Mme VANDEPUTTE présente le sujet: une étude globale, votée en 2023, toujours en cours, a montré l'intérêt de créer des secteurs pour planifier les actions. Le service présente déjà la première phase de travaux. D'autres crédits seront à prévoir pour les autres actions.

Une coordination sera également indispensable pour concilier le projet global et les autres projets de rénovation envisagés à proximité du cours d'eau. Le secteur des Palettes permettrait une action rapide car il présente peu de complexité, sans intervention sur le lit du cours d'eau, ni projets parallèles.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

L'intervention prévoit le retrait du parc à chien et la démolition d'un cheminement avec un éclairage à 360°. Il est envisagé de construire un nouveau cheminement plus haut avec un matériau perméable comprenant un système d'éclairage plus adapté. De nouvelles plantations permettraient un épaississement du cordon boisé. Cela répondrait au PDCom, aux mesures du Plan climat et au plan lumières, et permettrait la mise en conformité au cadastre forestier.

Le crédit d'un montant de Fr.426'100.-- pour ces travaux comprend une étude complémentaire pour affiner les connexions entre les cheminements, en plus des travaux eux-mêmes.

Si les votes sont favorables, les travaux pourront débuter en septembre 2025 avec une fin espérée au printemps 2026.

Sur question, il est expliqué que les enfants ne pourront plus mettre les pieds dans l'eau dans ce secteur pour permettre la régénération de ce milieu biologique.

Au sujet du terrain d'aventures, il est expliqué que des discussions ont lieu avec l'association et une démarche participative sera organisée pour expliquer le projet et trouver des compromis.

Pour le petit pont de bois, il est prévu de le supprimer car il déstabilise les berges.

Pour le parc à chiens, il est répondu qu'il est prévu de le replacer vers l'école et la Chapelle.

Un commissaire revient sur les polluants qui sont déversées dans les cours d'eau. Il est expliqué qu'un groupe de travail de l'OCEau se réunit 4 fois par année. Quand il y a une pollution, les recherches sont menées pour en connaître l'origine et régler les problèmes. Ils ne savent pas combien d'analyses sont effectuées par année.

Une commissaire demande que la commune s'assure que tous les branchements soient surveillés pour éviter des évacuations d'eaux polluées comme cela arrive régulièrement. Le service confirme que tous les séparateurs communaux ont été refaits et contrôlés sauf un qui est en cours de mise aux normes. Cela ne prémunit cependant pas des problèmes venant d'autres communes.

Sur question, il est confirmé que des subventions du Canton et des SIG ont été sollicitées.

Le crédit d'investissement est voté favorablement à l'unanimité.

Mme BONFILS : chers collègues, le groupe des Verts se réjouit de la réalisation de ce premier tronçon de renaturation du Voiret, projet qui est essentiel à la biodiversité, mais également à la population. Les promeneuses et les promeneurs bénéficieront ainsi d'un cours d'eau au plus proche de son état naturel, avec une amélioration de la fertilité des sols, de la préservation d'un biotope précieux, mais également des zones de détente attractives, notamment.

Nous nous réjouissons déjà de la suite de ces travaux dans les années à venir pour l'ensemble du ruisseau. Et bien évidemment, nous allons voter favorablement ce premier crédit.

M. DAHER : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous pouvons passer au vote de cet arrêté.

Vu la nécessité de procéder à la renaturation du Voiret et du petit Voiret dans le secteur des Palettes afin de restaurer la continuité écologique d'un tronçon, tout en maintenant une accessibilité au bord du cours d'eau ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

Vu l'étude de faisabilité menée en mars 2019 afin de définir le niveau de dégradation des deux cours d'eau, Voiret et petit Voiret, ayant mis en évidence un phénomène d'érosion du lit de la rivière et des berges, engendrant des risques d'instabilité ;

Vu le crédit d'étude octroyé par le Conseil municipal le 14 septembre 2023 pour l'amélioration des conditions des cours d'eaux atteints par des phénomènes d'érosion sur leur lit et leurs berges ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 27 mai 2025 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 426'100.— (y compris le crédit d'étude de Fr. 150'000.--, voté le 14 septembre 2023) destiné à la renaturation du Voiret, travaux phase 1, secteur Palettes ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3420.50200, puis de le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3420.14020 ;*
3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 40 annuités, dès la première année d'utilisation, estimée à 2026, sous la rubrique 3420.33002.*

L'arrêté 423-25.05 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

- h) Aménagement d'une crèche dans le bâtiment 3 du quartier de Surville – Crédit d'investissement (Fr. 3'449'000.--) (421-25.05) – Rapport de la Commission des finances, séance du 28 mai 2025 et Rapport de la Commission conjointe Sociale-Travaux, séance du 10 juin 2025 (M. Smult KOUAME)**

=====

M. KOUAME présente le sujet :

Commission des finances

Ce crédit concerne la création d'une structure d'accueil à prestation élargie avec une capacité de 53 places.

Le nouvel EVEP présente cependant des besoins dans la nécessité de raccordement à la fibre optique communale, vu que le réseau communal ne dessert pas encore le quartier de Surville.

Les recettes de la crèche sont de l'ordre de Fr.800'000.-- par an, additionnées aux subventions dont celle du Fonds Intercommunal (FI) de Fr.5 000.-- par place pour un total de Fr.265'000.--, ainsi qu'une subvention de l'Office fédéral des assurances, également de Fr.5 000.-- par place,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

versée sur les deux premières années, totalisant ainsi la somme de Fr.530'000.— (Fr.265'000.-- la première année, puis autant la seconde).

En ce qui concerne les coûts, le prix de location est fixé à Fr.300.-- par mètre carré et par an pour les surfaces d'exploitation. Les surfaces de dépôt, soit 60 mètres carrés, au total, sont louées à Fr.140.-- par mètre carré par an. Par contre, la surface du jardin d'une superficie de 186 mètres carrés est mise à disposition de l'EVEP gratuitement. Il est fait mention d'une gratuité de quatre mois sur la location qui a été négociée.

Le prix proposé comprend la livraison des locaux en état semi-fini. Le crédit de réalisation sollicité est de Fr.3'449'000.--, incluant le crédit d'étude voté le 15 février 2024 d'un montant de Fr.209 000.--. Le budget exclusivement destiné à la réalisation s'élève donc à Fr.3'239'498.--.

Un ou une commissaire demande pourquoi la Commission des finances est saisie avant la Sociale. Il lui est répondu que cela relève d'une question d'organisation.

La mention sous réserve de la réforme des temps de travail des responsables en cours au SASage, figurant dans le budget, soulève une interrogation auprès des commissaires, à qui il est expliqué que l'utilisation de ce thème est due aux présentes discussions entre le Canton, le SASage et la commune.

Concernant le nombre de postes nécessaires pour garantir l'encadrement des enfants dans la structure, le présent calcul repose sur la table actuellement en vigueur. Un ou une commissaire relève que le coût de construction serait de l'ordre de Fr.1'450.-- par mètre cube et s'interroge si la Ville n'aurait pas mieux fait de construire elle-même. Il lui a été signifié que l'urgence de l'opération, la garantie de la qualité de l'encadrement ainsi que la conformité aux normes ont été des facteurs décisifs dans ce choix.

À la question d'un ou une commissaire, il a été répondu que le mobilier budgétisé est neuf. Toutefois, certains commissaires ont exprimé qu'il pourrait être écologique et économique de favoriser le réemploi de certaines pièces comme des jeux, tables, etc. À ce point, il est fait mention qu'au vu de la situation, notamment le manque de places de crèches, il serait difficile de trouver du mobilier disponible, surtout pour certaines tranches d'âge, d'autant plus que pour la petite enfance, les besoins sont ciblés.

L'arrêté concernant le crédit d'investissement de Fr.3'449'000.-- pour l'aménagement d'une crèche dans le bâtiment 3 du quartier de Surville est approuvé par 10 voix pour et une abstention à la Commission des finances.

Commission conjointe sociale-travaux

Le début des travaux est prévu pour septembre 2025, avec une fin programmée en août 2026, sous réserve de l'accord du Conseil municipal.

Lors des échanges, une interrogation a été soulevée quant au choix d'une entreprise totale pour les travaux, malgré des expériences passées, jugées mitigées, il a été expliqué que dans ce projet où la Ville est minoritaire, le choix des prestataires est imposé par le promoteur.

Une autre question a porté sur l'augmentation du coût annuel par place en crèche, passé de Fr.40'000.-- à Fr.54'000.--. Il a été rappelé que cette hausse est liée à certaines nouvelles normes strictes en vigueur et aux choix techniques comme l'intégration d'une cuisine conforme aux standards cantonaux. Au terme de cette discussion, le crédit d'investissement de Fr.3'449'000.-- pour l'aménagement de la crèche a été approuvé à l'unanimité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

M. MARTELLA : chers collègues, nous sommes appelés à voter un crédit de Fr.3,4 millions pour l'aménagement d'une nouvelle crèche dans le quartier de Surville, dans le bâtiment B3.

Le groupe socialiste soutient pleinement ce projet, car il répond à un besoin fondamental, celui des familles de Lancy qui attendent une solution de garde pour leurs enfants.

Cette crèche offrira 53 places réparties sur les âges, avec des espaces adaptés, une cuisine de production, un jardin sécurisé et des locaux pensés pour le bien-être des enfants et du personnel. Ce n'est pas un luxe, c'est une nécessité. Trop de familles sont encore sur une liste d'attente et chaque place créée est une réponse concrète à une situation vécue.

Oui, le bâtiment est situé sur une route passante, mais toutes les normes acoustiques ont été respectées, les espaces de vie sont protégés et les autorités compétentes ont validé le projet. Ce n'est peut-être pas un cadre idéal, mais c'est un compromis intelligent dans un contexte où les surfaces disponibles sont rares.

Le projet est aussi exemplaire sur le plan écologique : minergie, THPE, réseau génie-lac, matériaux durables. Il s'inscrit dans la stratégie climatique de notre commune.

Enfin, ce projet est un rattrapage nécessaire. Le PLQ de Surville a été conçu sans école, sans crèche, sans maison de quartier. C'est une erreur que nous devons corriger. Ce projet est un premier pas important. Ce crédit est un investissement juste, cohérent et nécessaire. Il montre que nous investissons dans la petite enfance, dans l'égalité des chances et dans le bien-être des familles.

Le groupe socialiste vous invite à le soutenir avec conviction. Je vous remercie.

M. DAHER : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous pouvons passer au vote de l'arrêté.

Vu que la création de cet EVEP (espace de vie et d'éducation pré-scolaire) permettra la mise à disposition de 53 places pour des enfants de 4 mois à 4 ans ;

Vu que le crédit sollicité permettra la réalisation des aménagements intérieurs et extérieurs propres à un EVEP, son raccordement à la fibre optique, et à l'équipement et l'ameublement des locaux ;

Vu le crédit d'étude de Fr. 209'000.— octroyé par le Conseil municipal le 15 février 2024 ;

Vu les subventions prévues du Fonds intercommunal (FI) et de l'OFAS ;

Vu qu'un bail d'une durée excédant 12 ans nécessite une autorisation de signature du Conseil municipal, conformément aux articles 48 et 90 LAC ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 28 mai 2025 ;

Vu le rapport de la Commission conjointe Sociale-Travaux, séance du 10 juin 2025 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 3'449'000.— (y compris le crédit d'étude de Fr. 209'000.--, voté le 15 février 2024), destiné à l'aménagement d'une crèche dans le bâtiment 3 du quartier de Surville ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
3. *de financer partiellement ce crédit par une subvention du Fonds intercommunal (FI) de Fr. 265'000.—et par une subvention de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), pour un montant maximum soumis à conditions, estimé à Fr. 530'000.-- ;*
4. *d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2026 ;*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à conclure un bail de type locaux d'activité de la Chambre genevoise immobilière pour une durée de 25 ans, renouvelable tacitement de 10 ans en 10 ans.*

L'arrêté 421-25.05 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. DAHER : nous pouvons donc passer au point 9). Il ne s'agit que d'informations. Aucune lecture n'a été demandée pour les rapports de commissions.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**9) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCE DU 5 MAI 2025 –
RAPPORTEUR : M. SMULT KOUAME****Processus d'attribution des places en EVEC**

=====

Il est porté à connaissance de toutes et tous que ce point a été rajouté suite à une question écrite du dernier Conseil municipal. Cette thématique et celle du logement font partie des points les plus sollicités par les familles.

L'entier du processus est présenté aux commissaires commençant par l'inscription à l'attribution. Les ordres de priorité sont : le regroupement familial (fratrie), la résidence lancéenne et en dernier lieu les travailleuse- eurs lancéen-nes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

Les chiffres ci-dessous sont présentés par le service des affaires sociales :

- 11 EVEP (6 PE et 5 PR)
- 598 places d'accueil en EVEP (472 places en PE et 126 places en PR)
- Près de 850 enfants accueillis chaque jour
- 100 places d'accueil en AFJ pour les enfants lancéens dont 10 en accueil-mixte.

Un-e commissaire demande si des lieux d'accueil du fait de leur aspect sont prisés par rapport à d'autres, il lui est répondu par la négative. Par contre, il est relevé que les structures offrant des prestations restreintes ont plus de peine à se remplir. Toutefois une réflexion est en cours pour une meilleure adéquation à la demande.

Un-e commissaire interroge sur l'accessibilité du questionnaire aux familles allophones et émet la proposition d'ajouter une phrase dans le formulaire pour que les personnes soient informées qu'elles ont la possibilité de venir au guichet. Il lui est indiqué que dans sa version papier, depuis l'instauration du nouveau système, la traduction faite auparavant en six langues n'existe plus mais que des réflexions étaient en cours.

10) COMMISSION DE LA CULTURE, COMMUNICATION ET PROMOTION ECONOMIQUE – SEANCE DU 20 MAI 2025 – RAPPORTEURE : MME CAROLINE MONOD

a) Présentation du Conservatoire populaire de Musique danse et théâtre pour le projet « Orchestre-en-classe »

Les activités du Conservatoire populaire de musique danse et théâtre sont tout d'abord présentées. Avec 200 enseignants, 25 administratifs, 4500 élèves et plus de 50 centres d'enseignement, il s'agit de la plus grande école artistique du canton de Genève.

Les orchestres en classe commencent à se développer dans plusieurs écoles de Lancy. Il est expliqué que ce projet s'adresse aux élèves de 7P et 8P. Le programme prévoit deux périodes scolaires par semaine, pendant deux années scolaires. L'objectif principal est de permettre aux élèves de découvrir la musique et d'apprendre à jouer d'un instrument gratuitement.

Un des aspects importants de ce programme est la confiance accordée aux élèves à travers le prêt d'un instrument, parfois précieux ou impressionnant. La reconnaissance soutient l'estime d'eux-mêmes. Par ailleurs ce programme permet de développer des compétences comme la communication non verbale, l'empathie, l'entraide, la crédibilité et la créativité.

Un orchestre incarne la diversité, la différence, mais aussi l'unité et ces valeurs sont vécues pleinement dans le cadre de l'expérience collective, tout comme l'émotion et la rigueur.

Enfin ce projet s'inscrit dans le Plan d'études romand. Au niveau de la Direction de l'enseignement obligatoire, on rappelle que le parcours musical des élèves débute par la rythmique, puis dès 9 ans, ce sont la voix et l'écoute qui sont travaillées. A partir de la 7P l'introduction d'un instrument est particulièrement pertinente pour pallier les difficultés liées à la mue, ainsi qu'à une certaine gêne.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

Le dispositif des orchestres en classe fait ainsi le lien avec les pratiques musicales du Cycle d'Orientation et permet un cursus cohérent.

L'encadrement des orchestres est assuré par plusieurs intervenants, maître des disciplines artistiques, chef d'orchestre et coach en soutien de certains instruments.

Une vidéo montrant un concert d'inauguration donné en collaboration avec l'OSR lors de la fête de la musique est projetée.

L'évolution du nombre d'orchestre en classe est ensuite présentée, notamment sur Lancy où le projet a débuté en 2020-2021. De cinq, le nombre est passé à 9 ce jour, grâce au soutien de la commune, qui se monte à Fr.218'500.--. Ce montant ne couvre pas l'entier des coûts engagés, mais constitue une contribution très substantielle. Le financement des instruments est lui couvert par des appels à des fondations privées.

Plusieurs commissaires affirment leur conviction des bienfaits qu'amènent la pratique instrumentale, que ce soit sur le développement du cerveau ou de compétences sociales ou émotionnelles. Il est également souligné l'intérêt social d'un tel projet permettant à toutes et tous d'avoir accès à un instrument. Enfin, cela crée des souvenirs marquant pour les élèves.

A la question d'un-e commissaire, il est indiqué que les classes sont choisies selon un appel d'offres adressé aux directions d'établissement. Il lui est ensuite répondu que les élèves jouant déjà d'un instrument peuvent être invités à choisir un nouvel instrument selon la configuration de l'orchestre.

Pour les élèves qui souhaiteraient poursuivre leur pratique, au-delà de l'école obligatoire mais n'en ayant pas les moyens, plusieurs dispositifs de soutien existent, en fonction du revenu de la famille (RDU). Plusieurs commissaires s'enquière du pourcentage d'élèves qui poursuivent une pratique musicale. Le taux de poursuite est difficile à déterminer, mais semble limité. Ce programme reste une réussite, sachant que l'objectif de départ était d'amener une expérience musicale variée.

b) Fonds d'art visuel

=====

L'historique et le fonctionnement actuel du Fonds d'art visuel sont exposés. A Lancy, les projets d'Arts intégrés ont vu le jour dans les écoles primaire « Waltenspühl et Oberwiler ». Le Fonds a lui été créé en juin 2006. Son fonctionnement est confié à une commission consultative qui initie des projets et fait des propositions pour validation au Conseil administratif. Elles sont ensuite présentées à la Commission de la culture.

Les concours lancés peuvent être ouverts ou sur invitation. Dans les deux cas, un appel à projet et un cahier des charges sont diffusés. Un jury est nommé, incluant les membres du FAV et d'autres membres externes. Les artistes invité-e-s sont entendu-e-s ou, pour les concours ouverts, les dossiers sont étudiés en l'absence des artistes.

Une fois le projet lauréat choisi et validé, un calendrier est établi avec les services concernés pour sa mise en œuvre. Après l'inauguration, l'œuvre intègre la Collection d'art de la Ville de Lancy. L'entretien des œuvres dans l'espace public est garanti pendant 10 ans.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

Plusieurs projets réalisés sont présentés, tels que « Cycles d'Omar Ba » une peinture murale de l'école des Morgines en 2014, « Les 7 compagnons de Patricia Bucher » des arbres et formes métalliques, le long de la Promenade Nicolas Bouvier, en 2024 ou encore « Variations de Pauline Cordier », des plaques en acier miroir à l'école de Pont-Rouge en 2023. Des projets prévus pour les mois et années à venir sont également exposés.

Les différents modes de financement du Fonds qui se sont succédé sont ensuite expliqués.

Afin d'élargir l'offre d'œuvre d'arts intégrés au cœur des quartiers, il est prévu d'ajouter un pourcent de chaque crédit de construction ou de rénovation, afin d'inclure des œuvres dans les projets. Par ailleurs, une augmentation à 5.- par habitant est prévue en 2026 afin d'alimenter le capital propre du fonds.

Les commissaires échangent sur le choix de certaines œuvres, notamment le projet sur l'escalier de la Promenade Nicolas Bouvier. Tous s'accordent sur le fait que la perception d'une œuvre est intrinsèquement subjective et que l'art suscite généralement le débat. A la question d'une commissaire, il est confirmé qu'une plaquette est actuellement apposée mentionnant le nom de l'œuvre et de l'artiste et que l'administration travaille à l'intégration de QR Codes renvoyant à des informations artistiques complémentaires.

Des précisions sur les raisons de modification du financement de ces œuvres sont demandées. Il est expliqué que la méthode actuelle, soit l'allocation de 3.- par habitant au fond d'art visuel, n'est pas suffisant, surtout pour développer l'art et la culture dans les quartiers. C'est la raison pour laquelle les deux mécanismes exposés précédemment sont proposés. Cette augmentation aura également pour conséquence un accroissement de la fréquence de la commission du FAV. Concrètement, la partie du concours des œuvres sera financée par le FAV, tandis que la réalisation de l'œuvre sera prise en charge par le pour-cent intégré dans le crédit d'investissement. Enfin, à la question d'une commissaire, il est indiqué que le seul plafond de ce fond est celle fixée par le principe de 5.- par habitant. Le budget annuel doit toutefois faire l'objet d'une planification.

La représentation du Conseil municipal au sein du FAV est ensuite discutée, car la pratique de la législature précédente n'était pas idéale. Il s'agissait effectivement de la Présidence de la commission de la culture qui change chaque année. Or, pour le suivi des projets, il serait bon d'avoir une personne stable sur la durée de la législature, à l'instar de ce qui est fait pour les représentations dépendant de la commission sociale. La Présidente actuelle souligne l'importance de cette stabilité à la lumière de ce qu'elle a expérimenté.

Des commissaires s'interrogent sur la composition de la commission du FAV et s'il intègre des représentants de la société civile. Il est indiqué que cette commission est constituée pour une durée de cinq ans et est définie en début de législature. Il s'agit d'un groupe fermé qui siège pour l'ensemble des choix des œuvres, permettant une continuité dans les échanges.

Un.e commissaire demande ce qu'il advient des œuvres, au terme des 10 ans « contractuels ». Il est répondu qu'au bout de ces 10 ans une évaluation est réalisée pour juger de la pertinence de conserver l'œuvre ou de la remplacer.

Enfin, la Présidente souhaite souligner l'importance du travail à venir sur la dotation artistique dédiée à la voie verte, dont le concours est en cours et encourage ses collègues à s'y intéresser.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

c) Offres culturelles du PAV

=====

Les équipements culturels intercommunaux prévus dans le quartier PAV Etoile, sont présentés. Ce nouveau quartier accueillera à terme 5'200 habitants et 5'400 empois. L'objectif est de faire de ce secteur un pôle structurant et vivant de l'agglomération, actif jour et nuit, où les équipements publics constitueront le socle de cette nouvelle centralité.

Les images du projet MEP, prévoyant une grande canopée et remettant la remise au jour de la Drize sont commentées. Le quartier essentiellement piétonnier s'articulera autour d'une place centrale, bénéficiera d'espaces publics hybrides, combinant rue, parcs et places et fera la part belle aux arbres plantés en pleine terre et à un environnement verdoyant. Ces espaces offriront une grande flexibilité d'usage et sont conçus pour favoriser le dialogue entre les espaces publics et les rez-de-chaussée actifs.

Le concept de « constellation » est ensuite introduit, qui regroupe deux équipements majeurs: La bibliothèque intercommunale et la maison des Danses. Le programme de bibliothèque intercommunale, d'une surface d'environ 3000 m², vise à en faire un lieu de vie ouvert, tourné vers l'innovation et accessible selon des horaires étendus. L'ambition est de créer un lieu multidimensionnel, tourné vers les sciences et la connaissance. L'intérêt d'un tel projet dans ce nouveau quartier est souligné, d'autant plus qu'il s'intègre dans une réflexion plus globale de l'offre, en complémentarité avec d'autres équipements, tels que les bibliothèques de quartier ou les projets de Trèfle-Blanc. Sa localisation en fait un lieu stratégique, car accessible par plusieurs autres quartiers, comme celui de Pont-Rouge. Concernant le financement, un crédit d'étude de 3MCHF, dont 1 à la charge de la Ville de Lancy est prévu pour 2027. Le crédit de réalisation à la charge des communes, prévu en 2034, reviendra à 2 MCHF pour la Ville de Lancy, pour un total de 10 MCHF, le projet global étant porté par la Communauté des Communes Urbaines.

Le projet de Maison des Danses est également présenté. Il s'agit là encore d'un projet ambitieux, réunissant plusieurs entités existantes, notamment l'ADC, le pavillon de Champel et les studios du Grütli. De nouveaux équipements viendront s'ajouter, comme des studios de répétitions, des espaces destinés à accueillir des résidences artistiques ainsi qu'une grande salle de pratique plurielle. Cette dernière sera pensée pour les amateurs, mais aussi pour les actions de médiation culturelle et l'accueil de nombreuses associations.

L'investissement est porté par la Fondation Hans Wildorf. Le projet est encore à l'état de piste, mais sera implanté au pied d'une des tours, en face de l'emplacement prévu pour la bibliothèque intercommunale, créant un potentiel de synergies et de dynamique enthousiasmant.

Le budget de fonctionnement sera réparti entre les trois communes, conformément à la Loi pour la promotion de la culture et de la création artistique. A la question d'un.e commissaire, il est indiqué que le canton participera également à ce budget, s'agissant d'une infrastructure d'envergure cantonale. Sa future participation reste à déterminer.

Ces deux projets sont présentés en prévision du futur mandat d'étude parallèle qui doit être validé prochainement.

Un.e commissaire se réjouit de constater qu'un projet en lien avec le numérique est en train de se concrétiser et se demande si des entreprises lancéennes ne pourraient pas être impliquées dans des formations aux habitants, par exemple. Il lui est répondu qu'il est malheureusement un peu tôt pour définir un contenu précis de la composante numérique du lieu.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025**d) Divers**

=====

Un retour sur le Pachamama Festival et son plan d'assainissement est ensuite apporté, tel que souhaité par la commission. Des demandes de remises sont en cours de négociation avec les créanciers de l'édition précédente. Par ailleurs, des partenariats pluri-annuels devraient être conclus, notamment sur la partie technique, leur permettant sans doute de bénéficier de tarifs préférentiels sur la durée. Enfin, un comptable professionnel a rejoint l'équipe.

Le budget de l'édition 2025 est considéré comme raisonnable, tablant sur un nombre d'entrées prudent. La restauration sur place sera sous-traitée, dégageant du temps aux bénévoles pour d'autres tâches, externalisées auparavant.

Au-delà du festival, l'association est engagée dans l'organisation de la fête de la musique, lui permettant sans doute de dégager un petit bénéfice. Il est également envisagé de l'impliquer dans les séances cinéma en plein-air, via une offre de restauration légère.

Ainsi, les préoccupations sur les questions financières demeurent, mais le suivi de la commune est actif et constant.

**11) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 21 MAI 2025 –
RAPPORTEUR : M. THOMAS VOGEL****a) Présentation de l'Association genevoise des sports, Bureau de la prévention de
violences dans les milieux sportifs**

=====

Mme GACHET explique que la prévention des violences dans les milieux sportifs est un projet auquel la Ville de Lancy est sensible depuis longtemps. Grâce à la collaboration avec l'AGS, plusieurs interventions ont déjà pu être réalisées à Lancy suite à des demandes de clubs confrontés à différentes problématiques dans ce domaine.

Mme GACHET indique que l'objectif de donner la possibilité à l'AGS de présenter ses prestations pour la prévention des violences dans les milieux sportifs.

Mme Adèle SMET (AGS) est accueillie et débute sa présentation :

Mme SMET commence par présenter l'AGS, qui est la faîtière des fédérations sportives genevoise et qui a été fondée en 1940. Depuis 2022, elle a également pour mission d'agir pour prévenir les violences dans les milieux sportifs. Ainsi, en 2024 le Bureau de la prévention est officiellement créé et compte désormais trois employés.

Avant de présenter les activités du Bureau de la prévention à proprement parler, Mme SMET projette quelques chiffres qui interpellent les membres de la commission des sports :

- *98% des membres dirigeants de clubs de sport suisses considèrent que les discriminations et les abus dans le sport sont un problème mineur, voire pas un problème du tout*
- *75% des jeunes sportives et sportifs romands ont déjà expérimenté une forme de violence psychique*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

- *10% à 25% des sportives et sportifs sont victimes de violences sexuelles*

Ces chiffres soulignent l'importance d'agir pour réduire, voire éliminer les violences dans les milieux sportifs.

Pour intervenir, le Bureau de la prévention a défini trois axes de travail :

- (i) la formation et la sensibilisation, qui vise principalement les monitrices, les moniteurs, les dirigeant.e.s ainsi que les éventuels « responsables éthiques »,
- (ii) l'accompagnement des victimes et témoins ainsi que le monitoring des situations, qui vise à répondre à des questions sur certains comportements, permettre le signalement de situations préoccupantes et de suivre l'évolution des violences dans les milieux sportifs – Mme Smet précise que le but est principalement d'orienter les personnes qui contactent le bureau vers le bon interlocuteur,
- (iii) le changement culturel dans les milieux sportifs, qui vise à mettre l'éthique au cœur de la gestion des structures sportives, en agissant notamment sur la promotion des pratiques sportives non-compétitives et sur les égalités de genre (p.ex. promouvoir un seuil de 40% de femmes dans les structures dirigeantes des clubs sportifs – une campagne intitulée « changeons la donne »).

Afin de mieux intégrer les préoccupations des jeunes, un « Conseil des jeunes » a été créé. Il s'agit d'un groupe de cinq personnes chargées de développer un projet de prévention conçu par les jeunes et pour les jeunes.

Enfin, Mme SMET indique que deux clubs de Lancy (Lancy natation et le CTT ZZ Lancy) bénéficient d'un accompagnement spécifique sur la période 2024/2025.

Discussions à l'issue de la présentation

Mme GACHET apporte quelques compléments concernant la campagne « Changeons la donne ». Elle précise que dans le cadre de ses fonctions auprès de l'Association des communes genevoises (ACG), elle a pu diffuser cette problématique à l'ensemble des magistrats en charge des sports dans les différentes communes. Elle rappelle en outre que la Confédération prévoit d'établir un lien entre l'équilibre des genres dans les instances dirigeantes et l'octroi de subventions. Un mécanisme que Lancy pourrait également instaurer.

Au cours des discussions qui s'ensuivent les commissaires demandent quelques précisions quant aux choix des interventions. Il s'agit pour les commissaires notamment de mieux comprendre pourquoi la tranche d'âge des 15-18 ans est particulièrement ciblée pour la prévention des dépendances ou encore pourquoi le tri des déchets est une composante des actions du Bureau de prévention des violences dans les milieux sportifs.

Les discussions s'orientent ensuite davantage sur la prévention des violences sexuelles et notamment le chiffre de 10% à 25% de victimes qui choque plusieurs commissaires. Mme Smet confie qu'elle ne sait pas exactement tout ce que cela englobe, mais elle confirme que cela peut comprendre des perceptions liées à la pudeur et certains gestes de proximité non-désirés. Elle donne l'exemple des douches, pour lesquelles des règles claires doivent être établies et la possibilité de cabine individuelle réfléchi. Elle confirme également les propos d'un.e commissaire qui évoque que ces faits peuvent constituer de véritables freins à la pratique sportive. Elle témoigne que certaines femmes renoncent à la pratique sportive en raison du manque de respect de l'intimité dans les vestiaires.

Un.e commissaire se dit également choqué par les chiffres énoncés en début de présentation et pense que l'accroissement des violences dans la société constituent un véritable problème, pas uniquement dans le sport mais dans de plus en plus d'activités humaines. A ses yeux, cela

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

signifie qu'au niveau d'une collectivité publique il conviendrait d'établir une stratégie transversale de lutte contre les violences. Il est louable – et certainement inspirant – de lutter contre les violences dans les milieux sportifs, mais que les violences dans ce cadre sont probablement révélatrices d'une problématique plus large.

Mme GACHET remercie la/le commissaire pour ces propos et rejoint cette préoccupation. Elle suggère que l'approche par les clubs sportifs peut amener un groupe plus large de personnes (pratiquants, parents, proches) à s'interroger sur ses pratiques et à agir pour contrer le développement de ces violences. Elle reconnaît que sur ce plan, le travail à accomplir reste immense.

Suite à ce commentaire, un.e commissaire demande si la pratique sportive en milieu scolaire est également concernée par les problèmes évoqués. Auquel cas, il conviendrait d'agir également à ce niveau-ci. Mme SMET reconnaît qu'il s'agit d'une question légitime, mais qu'elle n'a pas d'information à ce sujet et que le cadre scolaire dépasse celui du mandat du Bureau de prévention de l'AGS.

Un.e commissaire explique que de son point-de-vue les formations et les sensibilisations liées à la prévention de la violence dans les milieux sportifs devraient être obligatoires pour toute personne impliquée dans l'encadrement des sportifs. Elle précise sa pensée en disant que des comportements nocifs pourraient être répliqués plus tard par celles/ceux qui les ont subis. Mme SMET reconnaît qu'il s'agit là d'une problématique importante, d'autant plus que tous les moniteurs de sports n'ont pas suivi une formation Jeunesse et Sports où ces questions sont abordées.

Enfin, un.e commissaire demande s'il ne serait pas souhaitable d'instaurer un contrôle régulier auprès des clubs sportifs, notamment en entendant les enfants pour que des comportements inappropriés ne passent pas inaperçus. Mme SMET indique qu'à sa connaissance il n'existe aucun contrôle systématique et préventif, mais que le Conseil des jeunes va dans ce sens, en donnant la parole aux jeunes.

La présidente conclut la discussion en remerciant Mme SMET et en la libérant à 19h27.

b) Divers

=====

Euro Féminin de football

Mme GACHET rappelle que cinq événements auront lieu à Genève, au Stade de la Praille. La ville de Lancy fait partie du comité de pilotage et M. CARNAZZOLA – en tant que représentant de Lancy à la Fondation du Stade de Genève – participe également à de nombreuses réunions du comité technique.

Mme GACHET informe les membres de la commission qu'une « fan zone » officielle sera installée au quai Gustave-Ador et que celle-ci est portée par la ville de Genève. Pour Lancy, un point de rencontre pour les supporters (*meeting point*) est prévu à la place du Pont-Rouge. Ce lieu accueillera les délégations de supporters avant les matchs et bénéficiera d'installations fournies par la ville de Lancy – comme des tables et des chaises permettant environ 300 places assises. Il est souhaité que ces rencontres d'avant match soient conviviales, chaleureuses et festives, fidèle à l'esprit de la commune.

Au-delà des tables et des bancs, la Ville de Lancy s'est engagée à mobiliser 14 sapeurs-pompiers volontaires pour chacun des cinq matchs et que quatre policiers municipaux seront également

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

mis-à-disposition de la police cantonale pour encadrer la sécurité durant les événements. La présence des policiers municipaux sera intégralement financée par la ville de Lancy.

Un.e commissaire exprime son enthousiasme pour les « *meeting points* » et indique qu'il trouve qu'il s'agit là d'une formidable opportunité de mettre en valeur la ville de Lancy. Il s'interroge toutefois sur la possibilité d'associer davantage les commerces locaux à cette dynamique et de valoriser l'identité lancéenne à travers cet événement. Mme GACHET rejoint ce point-de-vue mais précise que le relais est désormais pris par le Service de la promotion économique.

Manifestation « *Tuttistreet* »

Mme GACHET rappelle l'imminence de l'évènement *Tuttistreet* au parc Louis-Bertrand avec l'accueil de nombreuses disciplines de « sports de rue ». Elle annonce également l'installation du terrain d'Unihockey pour lequel un véritable enthousiasme des écoles de Lancy s'est déclaré, puisque l'ensemble des créneaux horaires d'initiation ont été réservé en seulement 48 heures. Cette activité de découverte de ce sport reste toutefois ouverte au grand public également.

Suivi des travaux au Lancy Tennis Club

Mme GACHET informe que les travaux avancent maintenant à un bon rythme et que deux courts de tennis ont déjà été rénovés. M. CARNAZZOLA complète ces informations en communiquant aux membres de la commission que le risque de dépassement de budget annoncé en novembre 2024 est maintenant confirmé et que ce dépassement devrait être de l'ordre de 8% du crédit initial approuvé.

Rénovation de la pataugeoire des Palettes (et « *pump track* »)

M. CARNAZZOLA annonce que certains imprévus, notamment de nouvelles exigences du canton liées au traitement de l'eau et à la renaturation du Voiret ont retardé les travaux. Toutefois, la pataugeoire devrait être mise-à-disposition des Lancéen.ne.s d'ici la fin juin. A la demande d'un.e commissaire, M. CARNAZZOLA précise encore que le local prévu dans le cadre de la rénovation de la pataugeoire sera terminé dans le courant de l'été, mais que dans l'intervalle les TSHM disposent toujours de leur caravane pour assurer l'animation du lieu. Enfin, M. CARNAZZOLA confirme que le projet de *Pump Track* est toujours en cours et qu'il devrait être finalisé pour le 1^{er} octobre.

Label « commune en santé »

Un.e commissaire revient sur l'obtention par la ville de Lancy du label « Commune en santé » et s'en réjouit. Elle/Il suggère d'en faire plus largement la publicité à l'occasion des communications officielles, par exemple sur les affiches de la commune.

12) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 22 MAI 2025 – RAPPORTEURE : MME VIRGINIE VANDEPUTTE

a) Paroisse St-Luc

=====

L'historique de la construction est présenté, entre la demande préalable, la demande définitive et le recours qui n'a finalement pas abouti en dernière instance au profit de l'autorisation de construire. D'autres griefs sont cependant traités par la Justice. Les mandataires ont été

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

remplacés pour traiter la suite. Cela a généré des modifications dans le projet. Ces changements sont présentés par les représentants de l'Eglise protestante de Genève, propriétaire des parcelles visées, et ses mandataires, architecte et régie. Pour rappel, le site est situé entre la route de Chancy et le Chemin des Troènes, au Petit-Lancy.

Aujourd'hui, les parcelles sont occupées par le Temple, un parking et un cordon boisé. L'architecte explique que les arbres du cordon boisé sont en partie malades. Il souligne que le parking est régulièrement sali. Le Temple construit en 1902 est inscrit à l'inventaire.

Les architectes ont dû revoir le projet pour aligner le projet au tissu voisin et autres éléments mentionnés dans les recours. Il y a donc une réduction sur la hauteur des bâtiments et de 30% de l'emprise au sol. Le projet de construction de logements ne vise que la parcelle du parking. Il est également prévu des installations complémentaires comme un toit végétalisé avec des petits arbustes ainsi que l'installation de panneaux solaires qui permette un niveau HPE.

La géométrie des façades s'aligne sur les bâtiments voisins. Les matériaux du temple et du bâtiment juste à côté du parking sont texturés par exemple et il est prévu de faire des bâtiments qui aient le même type de matériel.

L'architecte insiste sur les apports paysagés et environnementaux de ce nouveau projet. Il évoque la concertation publique qui a lieu le lundi 26 mai 2025.

Une nouvelle demande d'autorisation de construire va être déposée à la fin mai 2025.

Sur question, il est indiqué que les 27 logements seront locatifs, sans PPE car il n'y a qu'une seule montée. Les Lancéens seraient priorités sous réserve de la convention à revoir. Pour l'accès pompiers, le revêtement n'est pas encore décidé définitivement. Ils veulent éviter l'enrobée pour des surfaces perméables avec des larges pavés. Pour l'énergie, il n'est possible d'installer qu'une pompe à chaleur air/air. Ce système de PAC serait transitoire pour rejoindre GéniTerre en 2035. Enfin, durant le chantier, il devrait y avoir un canal piéton protégé. Cela dit, ce point n'a pas encore été évoqué plus précisément.

Sur question sur les activités du rez, il est répondu qu'il a été évoqué des bureaux de service. La Mairie exprime le souhait d'avoir accès à l'un des locaux pour offrir un service communal.

Un commissaire demande si les mandataires ont consulté les opposants. L'architecte répond que la séance de concertation pourrait amener des compléments même pendant la procédure de traitement au canton et que les opposants ont été consultés à plusieurs reprises au moment du développement du nouveau projet. Il a été évoqué avec eux que si le nouveau projet ne rencontre pas de nouvelle opposition, l'ancien projet sera abandonné. Ce nouveau projet a été accepté plutôt favorablement par les opposants.

Sur question sur les dérogations LCI, il lui est confirmé qu'en effet, il n'y a plus de dérogation LCI. Les gabarits respectent les conditions.

Il est demandé ce qu'il en est du nombre de places du parking vu la suppression des places actuelles et l'absence de nouvelles places pour les habitants. Il lui est répondu que dans le périmètre, il a été démontré que l'offre de stationnement est suffisante pour répondre aux besoins. Il y a un parking public à proximité, un autre parking est en cours de réalisation à Surville et il y a encore la zone macarons.

Bien que ces alternatives n'en soient pas toutes une aux yeux du commissaire, il demande ce qui sera proposé aux nouveaux habitants pour limiter les véhicules. Le lieu est très accessible avec d'autres modes de mobilité. Les propriétaires des bâtiments voisins ont évoqué que des

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

places en suffisance sont louables dans les bâtiments proches. Les logements sont annoncés sans parking ou garage. Les personnes qui candidateront auront pleine conscience de la situation.

Plusieurs réactions ont lieu à la suite du départ des représentants de l'Eglise et en particulier une satisfaction partagée d'un projet bien meilleur.

b) Etat des lieux sur la stratégie cyclable

=====

Un diagnostic est en cours pour affiner les connaissances sur les continuités, discontinuités et les aménagements des pistes cyclables. L'objectif est d'établir des projets sur les secteurs qui seront établis comme prioritaires pour améliorer le réseau cyclable. Il est envisagé d'avoir une carte fine de la situation à l'été 2025.

Le travail porte autant sur le DP communal que cantonal pour avoir une approche globale cohérente.

Le stationnement est aussi analysé. Il y a 1500 places aux sites stratégiques type P+R et vélostations, 2000 places de courte durée dans des zones très fréquentées. Il y en revanche que 500 places de journée à proximité des écoles ou lieux professionnels. Il est souhaité d'améliorer ce type de stationnement.

Deux diagnostics sont proposés pour mener à des mesures d'aménagement communales (56+4) et cantonales (20). Les mesures cantonales sont destinées à être une information aux services cantonaux.

Un exemple est donné sur le chemin des Maisonnettes et du Chemin de Claire-Vue sous forme d'une fiche décrivant la mesure d'aménagement, les statistiques et les effets attendus.

Pendant l'été 2025, les mesures constitueront l'avant-projet. Les premières réalisations pourraient être effectuées à l'automne 2025.

Sur question, il est répondu que les itinéraires sont en continuité avec les communes voisines. Les liens sont créés avec elles pour une cohérence du réseau.

c) Divers

=====

- **Projet démolition à Claire-Vue** : le propriétaire veut former une demande complémentaire sur les aspects qualitatifs, qui offrent de nouvelles possibilités de recours, qui modifie le matériel des façades (bois eu lieu de béton) et une forte réduction du parking et de la surface utilisée pour les systèmes d'énergie qui permettront d'augmenter le nombre d'arbres sauvegardés. La construction pourra revêtir un label durable grâce à ce changement et grâce au réemploi des matériaux. Ils ont annoncé que s'il y a un recours contre cette nouvelle demande, pour ne pas perdre de temps, il réaliserait le projet initial autorisé.

- **Chemin des Vignes/Ville de Genève** : La Ville de Genève a donné son accord pour la mise en œuvre d'une servitude pour le parc envisagé. Ils déménagent en septembre 2025 de la parcelle. Le projet avance.

- **Subvention TPG** : une commissaire demande s'il est possible de viser les 25-64 ans avec des subventions complémentaires qui seraient attribuées au fil de l'année. Il est répondu que le logiciel des TPG ne le permet pas.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025**13) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 26 MAI 2025 –
RAPPORTEURE : MME NANCY RUERAT**

Divers

=====

Dans le cadre de la réunion, Mme MOYARD a exprimé sa gratitude pour les cinq années passées avec les commissaires de la Commission des travaux, soulignant la confiance et la reconnaissance envers le STE.

Elle a évoqué les heures passées à gérer les affaires courantes et a noté l'amélioration du service, qui permet désormais de produire des exposés de qualité.

Elle a remercié pour les échanges enrichissants et a souligné que cette commission est la plus technique de son dicastère. Elle espère avoir répondu aux attentes et se réjouit de continuer avec ceux qui le souhaitent, tout en souhaitant le meilleur à ceux qui terminent leur mandat.

Concernant l'école En Sauvy, une visite est envisagée avec l'Office du patrimoine pour présenter l'école, mais la difficulté est de fixer un créneau durant une commission.

**14) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
SEANCE DU 27 MAI 2025 – RAPPORTEURE : MME VIRGINIE VANDEPUTTE**

a) Accessibilité des chiens dans les parcs

=====

Il est rappelé qu'il y a une Loi sur les chiens et des règlements liés à la propreté et la salubrité et enfin sur les parcs à chiens.

Il y a 13 parcs à chiens qui représentent 4'700 m2. Ce dispositif est complété par les sites de parcs autorisés aux chiens tenus en laisse. Il est rappelé que dès qu'il y a une place de jeux, les chiens ne sont pas autorisés, à l'exception du parc Chuit pour permettre la traversée du parc. Certaines périodes impliquent aussi des interdictions dans certains espaces naturels pour préserver la biodiversité.

Les parcs sont clôturés, toujours munis d'une poubelle, d'un distributeur de caninettes et d'au moins un banc. Des fontaines sont aussi mises à disposition. Des ombrages sont existants grâce à la végétation naturels mais certains sites sont à améliorer de ce point de vue.

Les espaces ont été analysés par une spécialiste en éducation canine. Cela a permis de structurer les cheminements, les signalisations mais aussi pour proposer des jeux à faire avec son chien.

Des discussions ont lieu pour voir comment permettre aux propriétaires de chiens de traverser les parcs actuellement interdits avec leur chien en laisse, au moins sur certains cheminements.

Une commissaire soulève le non-respect des signalisations et l'incohérence de certaines informations. Il lui est répondu que le règlement sur les parcs est en cours de révision. Il y a des incohérences entre les règlements et les arrêtés qui sont en cours de remaniements pour

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

apporter plus de clarté et de cohérence. Des contrôles sont également effectués par la Police municipale. Il y a enfin des campagnes de prévention.

Une commissaire ajoute que les contrevenants devraient être sanctionnés et qu'une définition claire entre les parcs à chiens et les parcs est nécessaire pour améliorer l'application des règles. Il est répondu que la Loi fédérale reste applicable vu sa supériorité sur les règles cantonales ou communales. Les agents peuvent donc sanctionner sur cette base.

Une autre commissaire s'étonne des conditions de vie des chiens qui semblent compliquées dans les espaces publics. Il lui est répondu que les propriétaires de chiens ont des devoirs. D'un point de vue sanitaire, la densité canine est forte et il est donc important que les propriétaires ramassent bien les déjections. La Ville de Lancy a innové en installant des parcs à chiens. En 11 ans, il y a 13 sites qui ont été mis en place. Il y a trois décennies environ, un accident a provoqué la décision d'interdire l'accès aux chiens dans les parcs où il y a des jeux pour enfants. C'est une contrainte mais il y a une histoire derrière cette interdiction.

Sur question sur la possibilité de permettre l'accès aux chiens aux parcs publics à certaines heures, le service explique qu'il est déjà difficile de faire appliquer les interdictions actuelles. Il n'est pas envisageable d'apporter de la complexité dans les consignes.

b) Divers

=====

- Une commissaire remercie le service pour la remise en fonction de bacs potagers à Surville.
- Corbeaux dans les rues : le Conseil administratif a décidé de dédier la tâche de régulation de ces oiseaux au service de l'environnement. Il y a aussi des problèmes dans des platanes qui appartiennent au Canton. De nouvelles mesures sont prises.
- Habitats usagés : il est demandé s'il est utile de mettre les vêtements dans les bennes de recyclage car un reportage a montré des montagnes de vêtements en Afrique qui ne sont pas réutilisés. Les habitats aujourd'hui sont d'une moins bonne qualité et ce réemploi est de plus en plus difficile. Il est souligné que de nombreux habitats donnés dans les bennes doivent être jetés au vu de leur état. Ce sujet sera présenté lors d'une prochaine séance de commission. Le GESDEC contrôle cette filière et la traçabilité est assurée.
- Le nouveau chef de service, M. FERRATON, est présenté. M. HASLER est remercié pour son professionnalisme et son expertise lors des séances de commission. Il a toujours apporté de la clarté. Le magistrat exprime sa grande satisfaction pour ces 10 ans de collaboration très constructifs. M. HASLER exprime sa satisfaction d'avoir pu construire des projets entre autres grâce à des élus ambitieux et courageux. Il se dit reconnaissant pour les élans de soutien qui l'ont accompagné toutes ces années. M. HASLER est applaudi.

POINTS FINAUX

15) NOMINATION D'UN OU D'UNE REPRESENTANTE ET D'UN OU D'UNE SUPPLEANTE POUR LE JURY DU CONCOURS INTERCOMMUNAL PLAN-LES-OUATES ET LANCY POUR LA REALISATION D'UNE MAISON DE QUARTIER DANS L'ANCIENNE MAISON DES JARDINS FAMILIAUX AUX SCIERS

M. DAHER : nous pouvons passer au point 15) que je vais modifier. Il s'agit donc du vote pour l'élection d'un membre du jury au sein du Conseil municipal dans le cadre du concours

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

intercommunal Plan-les-Ouates et Lancy pour la réalisation d'une maison de quartier dans l'ancienne Maison des jardins familiaux au Sciers.

M. VOGEL : nous avons reçu cette demande assez tardivement, mais nous avons la chance d'avoir une personne qui est prête à se mettre à disposition. Et donc, le groupe des Verts souhaite proposer Mme MONOD comme représentante du Conseil municipal pour le jury.

M. FISCHER : le groupe PLR présente M. Thierry DÉROBERT comme suppléant.

M. DAHER : nous avons donc comme candidate en tant que membre du jury, Mme MONOD et en tant que suppléant, M. Thierry DÉROBERT.

Est-ce que quelqu'un souhaite faire une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons passer au vote

Vote accepté à l'unanimité.

M. DAHER : on m'avait demandé d'informer que la prochaine séance de ce jury aura lieu le 23 juin à 14h00 à la mairie de Plan-les-Ouates.

16) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. FISCHER : je pense que la question va s'adresser à Mme MOYARD. Concernant la garderie de l'Étoile, elle a un terrain de jeux qui se situe derrière la pataugeoire de l'école des Palettes, qui se transforme en terrain de boue lorsqu'il pleut. Je sais que c'est compliqué parce qu'on est au bord de la rivière du Voiret, dans la forêt, mais ne pourrait-on pas améliorer ce terrain de jeux pour les enfants ? Je vous invite à aller voir ou à trouver un autre emplacement. Merci.

Mme VANDEPUTTE : la question porte sur les travaux dans le préau de l'école du Plateau. Des parents nous ont contactés et on s'est interrogé, effectivement, sur la raison pour laquelle les travaux ont démarré maintenant et non pas au début des vacances scolaires, tout simplement. Merci.

M. MARTELLA : je voulais simplement déposer une question écrite. Je donnerai juste le titre et vous laisserai nous donner la réponse et la question lors du prochain Conseil municipal. Le titre est la prévention des démissions en cours de législature; piste pour un meilleur accompagnement, une reconnaissance accrue et une participation élargie. Merci.

Mme SONMEZ : j'avais une question écrite aussi. Le titre est « Pour les personnes âgées qui vivent ensemble dans notre commune quand ils ont des proches qui sont malades ».

M. COUTO : j'aimerais juste savoir s'il y a des nouvelles concernant l'école de Tivoli. J'habite à côté, je ne vois toujours pas de mouvements concernant les travaux qui devaient être faits dans cette école. Est-ce qu'il y a des nouvelles ? Est-ce qu'il y a toujours des imprévus ou des choses qui bloquent l'avancement des travaux ? Merci.

Mme MOYARD : M. FISCHER, on regardera en partenariat entre le STE et le SE, qui est en charge des aménagements extérieurs. Peut-être que M. BONFANTI voudra rajouter un élément, mais on va regarder ce qu'il est possible de faire. Le mettre ailleurs, non, je n'y crois pas trop. Rénover éventuellement, donc on regardera et j'essaierai de vous revenir.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

Mme VANDEPUTTE, M. BONFANTI vous répondra sur l'école du Plateau. Les deux questions écrites, on aura l'occasion d'en reparler. Peut-être que le sujet de la question écrite de Mme SÖNMEZ pourrait être un sujet pour une Commission sociale, de manière à vous présenter ce qui existe comme soutien aux proches aidants. C'est un sujet qui m'avait beaucoup occupé quand j'étais députée, notamment avec la rédaction d'un projet de loi qui a été accepté. C'est suffisamment rare pour être souligné. Cela pourrait éventuellement être un sujet parce que nous avons effectivement amélioré sur différents plans le soutien aux proches aidants dans notre commune durant la précédente législature. Ce sera l'occasion de revenir dessus et de vous indiquer les projets.

M. COUTO, nous avons perdu au tribunal dans le litige qui nous opposait à l'entreprise, ce qui n'est pas de nature ni à accélérer les choses ni à les faciliter. Donc, nous sommes tenus de travailler avec cette entreprise, malgré les difficultés passées, et elles sont nombreuses.

Ce qui avance quand même, c'est qu'il y a un pavillon provisoire qui est à peu près terminé et qui était le préalable indispensable au début des travaux.

Pour les nouveaux Conseillers municipaux, ceci est un des dossiers cauchemardesques dont j'ai eu le bonheur d'hériter puisqu'il avait été lancé durant encore la précédente législature, donc en 2015 et 2020. Il est compliqué à différents échelons, mais on va y arriver.

Quand est-il prévu de commencer le chantier principal ? Ça dépend de questions contractuelles. Il ne va rien se passer dans les mois à venir. Je sais que ce n'est pas une situation satisfaisante. On fait vraiment de notre mieux, on y passe énormément de temps et d'énergie, de même que notre Conseil.

J'espère que, ne prenez pas peur, à la rentrée 2026, on pourra commencer ce chantier. Honnêtement, je n'ose plus tellement vous promettre des choses parce que j'ai travaillé d'arrache-pied pendant cinq ans là-dessus et en résumé, il n'y a pas grand-chose qui a avancé.

C'est compliqué, on va y arriver, on ne baisse pas les bras. Cette école doit impérativement être rénover, tant d'un point de vue énergétique que d'un point de vue fonctionnel et elle doit absolument être également agrandie. J'avais complété le projet initial et cela permet d'ajouter quatre classes régulières. C'est toujours d'actualité et plus que jamais.

Mais si la crainte est de savoir comment les enfants et l'ensemble du personnel qui travaille vont gérer l'exploitation en parallèle du chantier, c'est une question tout à fait importante, mais qui ne va pas se poser dans l'immédiat. Mais on fait de notre mieux.

M. BONFANTI : pour répondre à Mme VANDEPUTTE, il s'agit de deux éléments. Le premier, c'est qu'on a de la maintenance sur un jeu à bascule qui a subi des déprédations. On a une installation de chantier qui est présente pour pouvoir réparer le jeu en question.

L'autre élément, c'est que des structures d'ombrage doivent être installées. On a eu des retards au niveau des entreprises, du matériel. Nous avons souhaité quand même pouvoir procéder à l'installation de chantier et à l'installation de premiers éléments assez rapidement, dans la mesure où nous ne souhaitons pas attendre septembre ou octobre pour pouvoir le faire et perdre ainsi tout l'été et ne pas avoir d'éléments d'ombrage. On a commencé à les installer en sachant que cela avait un impact sur le préau ; on a évidemment essayé de minimiser l'amplitude sur le préau. Mais si on ne l'avait pas fait, les enfants qui ne partent pas en vacances n'auraient pas pu profiter du préau et des jeux pour enfants sur ce périmètre-là. Dès qu'on aura l'ensemble du matériel, il sera procédé à l'installation sur cette aire de jeux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

M. DAHER : quelqu'un a-t-il une autre proposition, une autre question ? Ce n'est pas le cas.

Il est 21h36, la séance est officiellement levée. Et avant que vous vous leviez, nous allons passer aux questions du public au Conseil administratif, y en a-t-il ? Non. Parfait. Merci à toutes et à tous. Bon été.

La séance est levée à 21h36.

La Secrétaire :

Nancy RUERAT

Le Président :

Vincent DAHER

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2025

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.